

ENTREPRISE GÉNÉRALE & GROS OEUVRE

L'Échelle de
performance
CO₂

Eric Leskens :
Nouveau Président
de la FEGC

Nouvelles écluses d'Ampsin :
Un projet titanesque réfléchi
et exhaustif



Vidéosurveillance sur le chantier



Évitez les coûts imprévus liés au vol et au vandalisme

La sécurité sur les chantiers est une préoccupation majeure pour les entreprises de construction. Les intrusions non autorisées, le vol et les actes de vandalisme peuvent entraîner des pertes financières importantes, des retards de projet et mettre en danger la sécurité des travailleurs.

C'est pourquoi il est essentiel de disposer d'un système de sécurité efficace pour protéger votre chantier. Les solutions de vidéosurveillance BauWatch sont conçues pour assurer une protection optimale contre les intrusions non autorisées.

Relax, on s'occupe de tout.

BauWatch

→ bauwatch.com

Pour recevoir un devis personnalisé,
visitez notre site web ou téléphonez
+32 3 300 28 02

EDITO



La construction entame sa révolution CO₂ !

COLOPHON

Editeur Responsable
Fédération des Entrepreneurs
Généralistes de la Construction
(FEGC)

Avenue des Arts 20
1000 Bruxelles
Tél. : 02 511 65 95
TVA : BE 407 590 931
www.fegc.be
info@faba.be

Parution / Tirage
4x par an / 2250 exemplaires

Rédaction
Patrice Dresse
Thijs Eeckhaut
Kevin Gouyette
Perrine Verhoyen
Mewen Binamé
Bart Derous
Fien De Fauw
Thomas Robette
Laura Vanhoutte
Alix Demeur
Silke Hoebeek

Avec la collaboration de :

Rédaction et traduction
Bureau de rédaction Palindroom

Mise en page
Ramdesign

On l'aura depuis quelques années bien compris : les enjeux climatiques sont au centre des préoccupations de nos sociétés. L'Union européenne, pressée de toute part, a ainsi lancé ses projets qui s'articulent autour de trois notions : taxonomie, CSRD « *Corporate Sustainability Reporting Directive* », et ESG « *Environment, Social & Governance* ».

Quel est le propos ? Encourager des financements publics et privés qui s'articulent autour de bilans carbone transparents avant de se projeter via une réduction du CO₂ par étape.

Toutes les entreprises seront impactées : des plus grandes au départ, aux entreprises de plus petites tailles ensuite. Dans la construction, ce seront également nos donneurs d'ordres publics et privés qui nous demanderont de leur faire rapport de l'impact CO₂ de nos entreprises mais également des chantiers développés pour eux. Les méthodes de calcul du bilan carbone sont cependant variées. Elles impliquent de disposer de données compréhensibles et vérifiables, en ce compris au niveau des matériaux de construction utilisés.

Afin de nous simplifier la tâche et de nous préparer à ce reporting CO₂, l'Echelle de performance CO₂ soutenue par les pouvoirs publics a l'avantage d'être souple et de permettre une récompense financière immédiate des efforts consentis par les entrepreneurs. Elle est de plus en plus exigée par les donneurs d'ordres publics mais également les bureaux d'études et les architectes dans certains projets privés ... Un train à ne pas manquer et que la FEGC soutiendra par des sessions d'informations et des formations à l'avantage de ses membres afin d'obtenir une certification de leur niveau sur l'échelle CO₂.

Avec mes sentiments
confraternels

Eric Leskens
Président

VOUS PAYEZ SÛREMENT TROP

DE PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL

(Et ce n'est pas une blague)

DISPENSE
DE VERSEMENT DE
PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL

Nous vous accompagnons !

ÉTAPE 1



Identification
personnalisée de
l'exonération

ÉTAPE 2



Calcul du montant
et demande de
remboursement

ÉTAPE 3



Suivi administratif
auprès des instances
gouvernementales

CONTACTEZ-NOUS



info@easypartners.be • www.easypartners.be

EasyPartners est un cabinet de conseil RH basé à Waterloo et actif en Belgique.

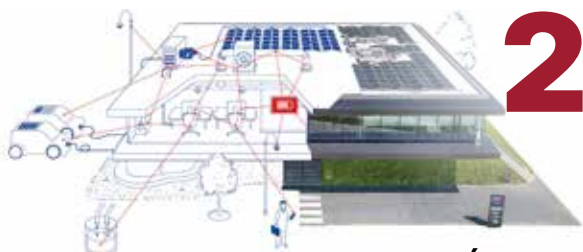
SOMMAIRE



22

Collaboration entre Dekerf et Vanbreda : un scénario idéal pour le secteur de la construction

Anvers, le 22 mars 2024 - Vanbreda Risk & Benefits commence l'année 2024 avec deux reprises. Le courtier en assurances a récemment repris deux bureaux : Dekerf & Partners à Ternat et Simplex Employee Benefits Insurance à Hasselt et Herent.



24

Nouvelle impulsion pour l'Échelle de performance CO₂ en Belgique

L'Échelle de performance CO₂ - développée aux Pays-Bas - est un outil et un système de certification qui peut être appliqué aux marchés publics afin d'encourager les réductions d'émissions de CO₂ dans le secteur de la construction. En intégrant l'Échelle dans les marchés publics, les pouvoirs adjudicateurs belges peuvent également contribuer à réduire les émissions de CO₂ dans le secteur de la construction, et ce dès aujourd'hui.

Une publication de



FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DE LA CONSTRUCTION
LA PASSION DE CONSTRUIRE !



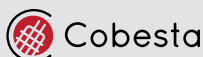
développeurs
CONSTRUCTEURS



Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être



Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires



Cobesta



Professionnels Restauration Patrimoine



construction bois



CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

- Eric Leskens :
Nouveau Président de la FEGC 06
- Un nouveau Président pour BENOR ! 08

Du côté de nos membres

- Récupération du précompte professionnel : Entrepreneurs, gardez votre argent entre vos mains ! 10
- Thomas & Piron : Allier innovation, ambition et pragmatisme 12
- Nouvelles écluses d'Ampsin : Un projet titanesque réfléchi et exhaustif 14
- Johan Franceus, administrateur délégué chez Wyckaert 16
- Un vent de changement dans le secteur cimentier belge 18
- Gino Heyndrickx : Président de la Commission de Restauration du Patrimoine Belge 20

Entrevue

- Échelle de performance CO₂ : le gouvernement récompense les entreprises de construction durables 26

Events

- Assemblée générale 2024 de l'UETF 28
- Voyage d'étude de la FEGC à Lisbonne 34
Voyage d'étude de l'UETF à Copenhague
- Le Family Day FEGC est de retour ! 35

Conseil Juridique

- Changement fondamental dans les règles de responsabilité des (sous-)traitants, des employés et des administrateurs 30

Réseaux sociaux

- Vu sur LinkedIn 29

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction, l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires, le Groupement des Entrepreneurs Généraux de Construction Bois, la Fédération des Développeurs Constructeurs de Logements, le Groupement des Entrepreneurs de Construction Industrielle, La Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être, Cobesta - Groupement pour les armatures pour béton, le Groupement des Professionnels de la Restauration de Patrimoine



Eric Leskens : No



Lors de notre Comité Fédéral du 20 mars 2024, nous avons remercié Monsieur Michel Roovers, président sortant de la FEGC, pour son implication au sein de notre Fédération. Son successeur, Monsieur Eric Leskens a été élu lors de ce même comité et devient donc le nouveau président de la FEGC. Nous nous sommes entretenus avec lui afin d'échanger sur ses ambitions et pour revenir sur les grandes étapes qui ont marquées son parcours remarquable au sein du secteur de la construction.

Pouvez-vous nous en dire plus sur votre carrière ? Quelles ont été les expériences ou projets ayant le plus influencés ou contribués à votre développement en tant que figure influente du secteur de la construction ?

En 1984, j'ai obtenu mon diplôme d'ingénieur civil en construction à la

VUB ; 1984 était une année de crise pour le secteur de la construction et, contrairement à aujourd'hui, il y avait un excédent d'ingénieurs sur le marché du travail. Mon frère possédait une entreprise d'électricité et j'ai pu commencer ma carrière chez lui. Au début des années 80, l'introduction du fax et des ordinateurs avec des disquettes de 64K était en cours. Bien que ce ne soit pas du tout mon domaine, j'ai beaucoup appris sur les techniques spéciales et l'organisation des chantiers. J'ai ainsi eu la chance de travailler sur des projets tels qu'Aqualibi et Océade, ainsi que sur l'émergence de Shurgard.

Qu'est-ce qui a suscité votre intérêt pour le secteur de la construction et comment cela vous a-t-il décidé de devenir entrepreneur ?

Le secteur de la construction était évident pour moi ; il permet aux entrepreneurs de créer quelque chose de tangible. Il y a beaucoup d'indépendants dans ma famille et j'ai toujours rêvé de pouvoir être autonome. Après avoir occupé plusieurs fonctions (responsable des techniques spéciales, directeur des

achats, directeur des chantiers, directeur général) au sein d'EGTA, on m'a demandé en 2008 de prendre la direction générale du groupe en tant qu'administrateur, avec la possibilité de racheter des parts de l'entreprise à condition d'atteindre certains résultats.

Quels sont les domaines d'expertise spécifiques d'A C H Bouw ? Pouvez-vous mentionner quelques projets récents réalisés par votre entreprise et comment ils s'intègrent dans vos domaines d'expertise ?

Ces résultats ont été obtenus en nous concentrant sur deux marchés de niche, à savoir la rénovation lourde dans le logement social et les piscines publiques sous forme de partenariat public-privé (PPP). A C H Bouw a réalisé, en collaboration avec d'autres partenaires, la rénovation des blocs FIERENS à Anvers et de plusieurs blocs pour Lakense Haard. Actuellement, nous travaillons également sur le chantier de la piscine Lago à Bredene.

Quels sont vos objectifs en tant qu'administrateur délégué d'A C H Bouw ? Avez-vous des plans de

Nouveau Président de la FEGC

croissance spécifiques, des innovations ou de nouveaux marchés visés par votre entreprise ?

Notre slogan est « *s'arrêter, c'est reculer* », chaque entreprise doit continuer à évoluer. En ce qui concerne l'innovation et les nouveaux marchés, nous examinons actuellement la possibilité de la construction modulaire dans le logement social.

Quels sont, selon vous, les principaux défis pour le secteur de la construction dans les années à venir et quelles stratégies envisagez-vous pour relever ces défis ?

Les défis écologiques sont importants et nous espérons que A C H Bouw obtiendra la certification CO₂ niveau 3, pour ensuite évoluer vers le niveau 5. De plus, je suis convaincu que la numérisation et la robotisation de la construction se développeront dans les cinq prochaines années. À mon avis, il n'y a pas d'autre solution pour pallier à la pénurie de personnel dans le secteur de la construction.

En tant que nouveau Président de la FEGC, quelles sont vos principales priorités ? Y a-t-il des initiatives spécifiques ou des changements

que vous prévoyez de mettre en œuvre en tant que président de la FEGC ?

En tant que nouveau président, mon slogan est « *back to gamba* » ; en tant que représentante de tous les entrepreneurs généraux, la FEGC doit offrir des solutions qui réduisent les tracas quotidiens et qui sont orientées vers la pratique. C'est pourquoi je tiens absolument à finaliser le cahier des charges administratif pour les travaux privés afin d'éviter que les mêmes discussions ne se répètent. J'espère ainsi, avec l'aide de l'équipe de la FEGC, pouvoir raccourcir le délai d'obtention d'un permis d'urbanisme. La FEGC doit également s'assurer qu'il y a une évaluation du système *Checkin@work*. Enfin, nous espérons pouvoir établir un manuel de certification CO₂ adapté à nos membres. Un autre point de travail est l'amélioration de la qualité des documents d'exécution sur les chantiers afin de rendre le processus de construction plus efficace et d'éviter les erreurs. En outre, la FEGC veut contribuer à la mise à jour de la législation sur les agréments

et adopter une attitude constructive au sein d'Embuild du point de vue de l'entrepreneur général.

Nous sommes convaincus que Monsieur Leskens saura faire évoluer davantage notre Fédération, pour continuer à défendre au mieux les intérêts du secteur de la construction et des entrepreneurs. Pour cette mission, il sera accompagné de Claudio Grancitelli et de Michel Roovers, qui deviennent vice-présidents. ■





Didier Van De Velde : Un nouveau Président pour BENOR !

Après douze ans de bons et loyaux services, Paul Meekels, Responsable du Service Béton & Acier du Département du ministère des Travaux Publics de la Région Flamande cède son mandat de Président de l'association pour la gestion de la marque BENOR à Didier Van De Velde, Manager Civil Engineering chez Infrabel. A la croisée des chemins, BENOR connaîtra d'importants développements en 2024-2025. Raison de plus pour faire le point avec le nouveau Président du Conseil !

Vous êtes membre du Conseil d'administration de l'asbl pour la gestion de la marque BENOR depuis plusieurs années, comment fonctionne l'association et la marque BENOR ?

C'est un fonctionnement basé sur un travail de patience et de persuasion. Le Conseil de l'Association réunit des parties d'horizons très différents : prescripteurs publics, bureaux d'études, architectes, assureurs, entrepreneurs, producteurs, certificateurs, Certains veulent que la marque BENOR évolue de manière

dynamique et proactive. D'autres regardent ces nouveaux développements pour la marque comme des aventures sans lendemain ; parfois dangereuses. Les formations (ingénieurs, juristes, architectes, économistes, communicants, ...) des personnes qui encadrent les travaux de l'asbl ne sont pas étrangères à ces différences d'approches ... Le dialogue et le compromis gagnent toujours mais il faut souvent un temps important pour que les idées percolent et que les mentalités évoluent.

Que s'est-il passé au cours des douze dernières années ?

La reprise de la marque BENOR du NBN par l'Association et la remise à plat du projet de la marque furent les premières étapes de la stratégie de l'Association. La marque BENOR était vécue comme un acquis, une certitude dans le monde de la Construction. Aux mains de techniciens chevronnés, elle n'avait jamais fait l'objet d'une remise en cause ou d'a priori négatifs. C'est un paradigme totalement dépassé.

Une marque, a fortiori collective, doit se positionner sur le marché. Sa visibilité, son utilité, sa raison d'être doivent pouvoir être explicitées par

une promotion dynamique et par une pédagogie ouverte auprès des détenteurs de licences. La notoriété d'une marque de qualité n'est pas à sous-estimer. Les prescripteurs veulent quelque chose de simple, d'accessible et de compréhensible ...

D'où la plateforme Quality2Build.be ?

C'est en effet exactement ce type d'outil que les prescripteurs publics et privés mais également les utilisateurs de la marque attendent : qu'est-ce qui est certifié ? Depuis quand ? Par qui ? Imaginez-vous que ce type d'informations n'étaient à ce jour pas centralisées, voire tout simplement pas disponibles. Pourtant des acteurs du secteur se sont battus contre cet outil qui apparaît aujourd'hui comme une évidence. Le rôle de Benny De Blaere, Président de la Commission d'Avis techniques de la Construction, n'est en ce sens pas à sous-estimer. Il a su lentement mais sûrement convaincre les derniers réticents ; à tout le moins de ne pas s'opposer au projet.

Et les films CanalZ ?

C'est une des réalisations indéniables de l'asbl BENOR. Pensez donc : réaliser 20 reportages en deux langues, soit quarante films,

« La performance CO₂ des entreprises de Construction, et plus largement de toutes les organisations, y compris publiques, est un sujet qui alimente beaucoup de questionnement. La CO₂PL permet d'aborder ces questions de manière progressive et constructive pour l'ensemble de la chaîne de valeur constructive. »

pour parler à tous, y compris au grand public du secteur de la Construction, et de manière subliminale du rôle de la marque BENOR. Donner la parole à tous les stakeholders ... de tous les secteurs ... en si peu de temps ! Ce fut un défi que le secrétariat n'a pu rencontrer qu'avec l'aide de tous ... Rien de plus normale pour une marque de qualité collective mais que d'heures passées à accorder ses violons !

Et que se passera-t-il demain ?

Je dirais que si avec Paul, BENOR s'est donné les moyens, maintenant il est temps d'en prendre toute la mesure. Le secteur évolue très rapidement : digitalisation, circularité, ESG, Taxonomie, CSRD, messages vers les professionnels et/ou vers les particuliers, déploiement de la certification et de la notoriété de la marque dans d'autres secteurs ... les objectifs sont divers et variés. Il appartient au Conseil de savoir saisir les opportunités qui se présentent.

Via l'échelle de performance CO₂ (CO₂PL) ? La lutte contre la Cybercriminalité ? Incert ?

Ce sont trois projets très différents mais ils participent tous trois d'une stratégie de déploiement qui s'inscrit dans les succès de la marque, donc découle sa notoriété, et de son association de gestion.

Via l'échelle de performance CO₂ (CO₂PL), BENOR arrivera enfin à se positionner dans le secteur des entrepreneurs dans un domaine tout nouveau mais très à l'ordre du jour. La performance CO₂ des entreprises de Construction, et plus largement de toutes les organisations, y compris publiques, est un sujet qui alimente beaucoup de questionnement. La CO₂PL permet d'aborder ces questions de manière progressive et constructive pour l'ensemble de la chaîne de valeur constructive. Nous devons bien entendu voir

dans quelle mesure d'autres initiatives (EPD, nouvel CPR, Totem, ...) peuvent harmonieusement compléter ou s'intégrer dans la CO₂PL.

La cybercriminalité, n'est-ce pas étonnant ?

En effet, c'est très loin du scope initial de la marque mais n'est-ce pas justement ce qui est demandé ? Faire connaître BENOR à d'autres dans d'autres domaines ? Mais avec toujours à cœur l'intérêt général et la garantie de qualité ?

Je vois dans ce projet qui est soutenu par les bureaux d'études (ORI), l'Anpi et le SPF Economie une opportunité de déploiement ... Le Centre de Cybercriminalité en Belgique (CCB - ccb.belgium.be) supervise, coordonne et contrôle l'application de la stratégie belge de cybersécurité et est chargée de détecter, observer et analyser les problèmes de sécurité en ligne. Or il a développé un schéma de certification pour ce type de risques très actuels. Pourquoi ne pas offrir notre expertise BENOR pour le faire connaître et aider à son implémentation dans la Construction mais également dans d'autres secteurs ? La majorité des entreprises publiques ou privées sous-estiment ce type de risques. BENOR peut par sa notoriété mais également sa légitimité attirer l'attention des uns et des autres et passer pour une marque qui aide les entreprises pas uniquement pour un agent de police qui les audite pour éventuellement les sanctionner !

Incert en 2025 ?

C'est un développement qui me tient également très à cœur. Je m'explique : BENOR est une marque de professionnels. Or les « pères fondateurs » de l'asbl rêvaient d'une marque qui puisse également atteindre le grand public. Avec un bloc de béton ou une barre en acier, pas simple ! Imaginez demain, une marque BENOR – Incert



présente au sein des foyers ; un installateur qui indique à son client qu'il place une alarme intrusion, l'entretien et la relie à une centrale d'alarme de qualité reconnue par les pouvoirs publics, les professionnels de la sécurité (police, SPF Intérieur), les assureurs et leurs courtiers.

C'est une intrusion (permettez-moi l'expression) directe dans la vie des particuliers sur une problématique très concrète : protéger sa maison des vols et bien la protéger ! Je pense que c'est une opportunité pour les deux marques Incert & BENOR à ne pas manquer.

Qui trop embrasse mal étirent ?

C'est vrai c'est ce qu'on pourrait croire ... En douze ans, Paul Meekels a assuré les fondations de l'asbl. Il a dû prévenir et assumer des questions difficiles, notamment financières. J'ose espérer que tous les acteurs du secteur ont compris que ces problèmes ont été résolus ... que nous allons de l'avant et que les recettes générées par ces partenariats seront également des opportunités de promotion de BENOR à l'avenir. L'association va devoir se renforcer et compter sur son secrétariat pour mener de manière proactive ces dossiers ... au final pour un prix plus que raisonnable et via une structure très légère. Qu'attende de mieux d'une marque inventée il y a plus de cinquante ans pour aider les Administrations et les professionnels de la Construction mais également les particuliers à faire les meilleurs choix pour garantir la qualité en confiance ! ■



Récupération du précompte professionnel : Entrepreneurs, gardez votre argent entre vos mains !

Un mécanisme fiscal avantageux

Depuis 2018, une réglementation permet aux entrepreneurs de profiter d'une dispense du versement du précompte professionnel pour travaux immobiliers effectués en équipe.

Cet avantage fiscal permet aux entrepreneurs de ne pas devoir verser à l'administration fiscale l'entièreté du précompte professionnel calculé sur les salaires de leurs travailleurs, sans modification du salaire net de ceux-ci.

Conditions d'octroi de la dispense

Cette dispense se calcule mensuellement et s'élève à 18 % de la rémunération des travailleurs, prime pour le travail en équipe incluse, dont l'activité rentre dans les conditions d'octroi. En effet, pour bénéficier de cet avantage, l'entrepreneur doit démontrer que les travailleurs pour

lesquels il fait la demande, pour au moins 1/3 de leur activité professionnelle globale et conformément au régime de travail auxquels ils sont soumis :

- sont actuellement en activité sur chantier(s) ;
- font partie d'une ou plusieurs équipes ;
- effectuent des travaux immobiliers ;
- perçoivent un salaire horaire brut imposable de minimum 16,67 euros.

Des travailleurs en activité sur chantier(s)

La notion de chantier s'interprète de manière stricte. Il ne s'agit pas d'atelier ou d'entrepôt. L'entrepreneur doit donc respecter l'obligation de déclaration de travaux, si celle-ci s'applique au chantier, sans oublier de communiquer également la présence des travailleurs, sous-traitants et sous-traitants indépen-

dants sur le chantier via un service d'enregistrement comme *Checkin@work*.

Des travailleurs faisant partie d'une ou plusieurs équipes

Par équipe, on entend minimum 2 personnes, effectuant des tâches identiques ou complémentaires en terme de contenu ou d'envergure. Une équipe peut être constituée de deux ouvriers mais également d'un ouvrier et d'un dirigeant d'entreprise. Attention, les apprentis en alternance et les étudiants ne sont pas comptabilisés dans la notion d'équipe.

En cas d'équipe unique, il est nécessaire que les travailleurs soient actifs sur le même chantier. Dans le cas de plusieurs équipes, il n'est pas requis que celles-ci se succèdent, une interruption de l'activité est toujours possible. A l'inverse, les différentes équipes dans lesquelles sont répartis les travailleurs

peuvent être mises en œuvre au même moment sur le chantier.

Des travailleurs effectuant des travaux immobiliers

Tous les travaux immobiliers sont concernés de manière très large : les travaux de construction, de déconstruction, de transformation, d'achèvement, d'aménagement, de réparation, d'entretien, de nettoyage et de démolition de tout ou partie d'un immeuble par nature, ainsi que toute opération comportant la fourniture d'un bien meuble et son placement dans un immeuble de manière telle que ce bien meuble devienne immeuble par nature (voir art. 20, § 2 de l'arrêté royal n°1 du 29 décembre 1992 relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la TVA).

Les travaux immobiliers visés sont donc naturellement ceux issus du secteur de la construction (CP 124) mais également ceux des secteurs du nettoyage (CP 121), de l'agriculture (CP 144), de la construction métallique (CP 111), de la transformation du bois (CP 126) et de l'électricité (CP 149.01).

Des travailleurs percevant un salaire horaire brut imposable de minimum 16,67 euros

Il s'agit du montant applicable pour 2024 indexé chaque année, primes non incluses (sauf la prime d'équipes).

L'avantage fiscal en détails

Tel que mentionné ci-dessus, la dispense de versement s'élève, depuis 2020, à 18 % du total des rémunérations imposables de l'ensemble des travailleurs concernés, à concurrence du précompte disponible. En 2018, cette dispense s'élevait à seulement 3% contre 6% en 2019, c'est le moment d'en profiter !

Les rémunérations imposables sont les salaires, les appointements, les primes d'équipe et les avantages de toute nature.

Par contre, il ne s'agit pas des primes autres que les primes d'équipe, ni de la prime de fin d'année, des rémunérations impayées, des indemnités de préavis, des revenus de remplacement et des

rémunérations acquises par le travailleur mais payées ou octroyées à ses ayants-droits.

Si le précompte d'un travailleur concerné n'est pas suffisant pour épuiser l'avantage, la partie restante peut être reportée sur le précompte retenu encore disponible après l'application de l'avantage chez un (ou plusieurs) autre(s) travailleur(s) entrant dans les conditions.

Enfin, cette dispense de versement du précompte peut être cumulée avec d'autres mécanismes de dispenses de versement du précompte, à l'exception de celles prévues pour le travail de nuit et/ou en équipe.

Alors, qu'attendez-vous pour réclamer votre avantage ? Gardez vos sous dans vos poches !

Si vous désirez davantage d'information concernant cette matière, n'hésitez pas à prendre contact avec nous via thijs.eeckhaut@faba.be et/ou thomas.robette@faba.be et/ou info@faba.be. ■



Du côté de nos membres



Thomas & Piron : Allier innovation, ambition et pragmatisme

Fondée en 1976, l'entreprise de construction Thomas & Piron s'est développée au fil des années, jusqu'à devenir un des leaders du secteur en Belgique. Depuis un peu plus de 10 ans, elle s'est lancée à l'international, pour une présence dans 6 pays aujourd'hui, sur le territoire européen et en Afrique du Nord. Pour la FEGC, Edouard Herinckx, administrateur de la holding du Groupe T&P, s'est confié sur les clefs de leur succès et est revenu sur plusieurs défis importants auxquels est confronté le secteur.

Un ADN familial et une croissance rondement menée

Lorsqu'on lui demande le secret du Groupe Thomas & Piron, Edouard Herinckx souligne immédiatement la philosophie du groupe, ancrée au plus profond de son ADN : « *Malgré notre développement, nous avons conservé les valeurs qui nous ont été léguées par le fondateur, Louis-Marie Piron : un esprit familial et de proximité, aussi bien entre nos collaborateurs qu'envers nos clients, ainsi qu'une orientation solutions constante* ». Cette proximité avec le client est démontrée dès 1988, lorsque l'entreprise inaugure sa première maison témoin, à Erpent : « *Cela nous a permis à de nous rapprocher de nos clients, ou plutôt clients potentiels, qui pouvaient voir par leurs yeux l'étendue de nos compétences* », explique-t-il.

Tout en restant aux mains d'un actionnaire unique, l'entreprise Thomas et Piron a connu une croissance constante mais adéquatement contrôlée, qui lui a permis de progressivement développer ses propres activités, avant de réaliser sa première acquisition en 2011.

Depuis lors, le groupe s'est renforcé en acquérant d'autres entreprises, et a aussi dépassé les frontières de la Belgique, jusqu'à compter des implantations dans 6 pays aujourd'hui, pour un peu plus de 3400 employés.

Une transition durable pragmatique

Dans un secteur de la construction de plus en plus concurrentiel et faisant face à de nombreux défis, Thomas & Piron a travaillé pour se démarquer et répondre aux demandes toujours plus exigeantes du marché : « *En tant qu'entreprise, nous avons osé prendre des initiatives rapidement pour anticiper certains défis majeurs, notamment celui de la transition durable* », déclare Edouard Herinckx.

En effet, le groupe a mis en place une stratégie claire pour la réduction de son impact carbone, notamment en intégrant plusieurs pratiques circulaires, et ce depuis des années déjà. Le groupe a instauré très tôt l'installation de pompes à chaleur dans ses bâtiments et s'est penché sur le tri des déchets et du réemploi : « *Aujourd'hui, on ne parle plus de démolition, mais bien de déconstruction chez Thomas & Piron. Les conteneurs de matériaux déconstruits sont renvoyés dans nos entrepôts et nous nous efforçons de leur donner une seconde vie sur un nouveau projet* », révèle-t-il. Le groupe a aussi déployé une nouvelle stratégie de livraison de matériaux just in time, just in place, qui a délivré d'excellents résultats aussi bien en termes de productivité que de réduction d'impact environnemental. Enfin, le groupe implique également ses partenaires et fournisseurs dans ses efforts, par exemple en exigeant de leur part un minimum d'emballage pour les matériaux.

La démarche de transition durable du Groupe T&P se veut ambitieuse,

mais pour autant pragmatique. Le Groupe Thomas & Piron est capable de répondre à toutes les demandes et situations : « *Il faut être réalistes, certains bâtiments ne pourront pas être rénovés jusqu'à atteindre les exigences environnementales européennes. Je pense notamment à d'anciens bâtiments de centre-ville, où des travaux d'isolation par l'extérieur sont impossibles. Thomas & Piron est capable de répondre à toutes les situations de construction ou de rénovation tout en s'assurant que celles-ci soient très performantes d'un point de vue énergétique et parfaitement adaptées aux besoins de leurs occupants* ».

Une digitalisation pour plus d'efficacité

Thomas & Piron a adopté une approche similaire pour la thématique de la digitalisation : « *Nous sommes résolument tournés vers l'avenir mais nous restons néanmoins pragmatiques. Nous sommes toujours disposés à recourir à des solutions et outils informatiques innovants, mais uniquement si ceux-ci offrent une réelle plus-value pour le ou les projets concernés* », avance-t-il.

Une revendication claire pour le bien du secteur

En tant qu'acteur majeur du secteur de la construction belge, Thomas & Piron plaide pour une réduction et une simplification de la charge administrative, jugée trop contraignante et entravant souvent l'innovation et l'esprit d'entreprise : « *On constate aujourd'hui qu'un chef de chantier passe une majeure partie de son travail derrière son bureau, à régler des questions administratives. Cela démontre une véritable surcharge de travail à ce niveau, et la nécessité de simplifier ce volet de notre profession* », argumente Edouard Herinckx. ■



Nouvelles écluses d'Ampsin

Un projet titanesque réfléchi

Entamé en 2018, le chantier de modernisation des écluses d'Ampsin aborde aujourd'hui sa dernière étape pour les adapter aux besoins des grands gabarits. D'ici septembre prochain, ce seront deux nouvelles écluses aux dimensions impressionnantes qui seront opérationnelles, permettant ainsi une augmentation significative du trafic fluvial et le passage de péniches plus volumineuses. Ce projet colossal, véritable catalyseur de croissance pour la région, a été orchestré par l'entreprise générale Duchêne, filiale du groupe Eiffage. La FECC s'est entretenue avec Arnaud Villaumé, chef de projet chez Duchêne, qui est revenu sur ses aspects les plus déterminants.

Le projet d'un budget initial de plus de 120 millions d'euros a été porté par la Région Wallonne et s'inscrit dans le cadre d'un effort européen plus large de moderniser et stimuler le transport fluvial. Situé aux abords d'Amay, le site des écluses d'Ampsin, sont les dernières installations d'une série de 5 à subir ce processus d'agrandissement, sur le segment de Meuse reliant Namur à Lanaye (Visé). Ce projet se distingue notamment par un programme complet et durable, comme l'explique Arnaud Villaumé : « Il comprend bien sûr la construction de nouvelles écluses de grande taille, mais aussi l'aménagement des berges, la création d'une passerelle pour les piétons et les cyclistes, ainsi que la mise en place d'une rivière artificielle pour favoriser la biodiversité ».

Un projet titanesque

Pour résumer la situation en quelques lignes : avant les travaux, le site d'Ampsin était composé de 2 écluses, une principale (de 136m sur 16) et

une secondaire (plus petite), et d'un barrage. Le projet vise à donc agrandir les dimensions des deux écluses d'origine, la principale passant de 136 à 225 mètres de longueur et de 16 à 25 mètres de large, ce qui permettrait d'en quadrupler la capacité.

Concrètement, le projet de transformation a été divisé en deux phases distinctes pour permettre le maintien du transport fluvial pendant toute la durée des travaux. La première phase, achevée en janvier 2022, consistait en la construction d'une écluse alternative (de 225 x 12.5m), entre le barrage et l'écluse principale originelle, pour permettre le maintien du transport fluvial pendant toute la durée des travaux. « Il s'agissait d'une étape cruciale, avant le commencement de la deuxième phase, soit la construction de la nouvelle écluse principale de 225 par 25 mètres. La mise en service de cette dernière est prévue à la fin de l'été 2024, en août ou en septembre, après plusieurs mois de tests et de vérifications », ajoute Arnaud Villaumé.

Le projet de transformation impliquait un aspect complexe inévitable, à savoir la construction de l'écluse alternative à même le fleuve, sans liaison terrestre directe. « La première écluse se trouvait sur une île. Pour la réaliser, nous avons donc construit un pont temporaire qui passait au-dessus de l'écluse restée en service, et qui devait pouvoir supporter des machines pesant jusqu'à 90 Tonnes », explique-t-il.

Les équipes de Duchêne ont aussi dû faire face aux contraintes d'hivernage pour la construction du nouveau bajoyer, qui leur interdisait de réduire la capacité du barrage entre le 31 octobre et le 1er avril, qui a largement dicté l'agenda : « Pour réaliser les enceintes batardeau, qui nous permettent de travailler à sec, nous n'avions donc que 6 mois pour installer les palplanches, mettre le contrebutage, mettre à sec, démolir, reconstruire, et tout enlever. Ce délai était impossible à tenir pour la construction du nouveau mur d'écluse de plus de 225 m côté barrage. Cet ouvrage a donc dû être réalisé en 2 années, sur les phases d'été 2019 et 2020 ».

D'autres challenges imprévus

Le chantier a également été perturbé par d'autres éléments impossibles à anticiper, à commencer par la pandémie du Covid-19, qui a quelque peu chamboulé le calendrier et nécessité une réorganisation du travail. De même, les inondations de juillet



et exhaustif

2021 ont elles aussi impactés les travaux, mettant sous eaux les parties béton déjà construites, ainsi que le batardeau de l'écluse provisoire. « Fort heureusement, l'écluse était pratiquement terminée. Il a fallu tout renettoyer, mais nous n'avions aucune machine sur le sol de celle-ci, les dégâts ont donc été limités », se rappelle le chef de projet avec soulagement.

Une transformation en profondeur des berges

Au-delà de la construction des nouvelles écluses, un réaménagement complet des berges et des abords était également nécessaire, pour assurer une fluidité du trafic fluvial : « Du côté aval, en direction du village d'Ombret, la nationale longeant le fleuve a été reconstruite un peu plus loin à l'intérieur des terres, ce qui a permis d'élargir la voie d'eau de 65 mètres, ce qui correspond à une excavation de près de 300.000 m³. Cet élargissement s'avère nécessaire, pour permettre aux futurs bateaux plus imposants de manœuvrer et d'accoster en toute sécurité. De la même manière, nous avons également travaillé en amont du barrage, pour un élargissement de 17 mètres », détaille Arnaud Villaumé.

La préservation du milieu naturel au cœur du projet

Dès les premiers instants du projet, une des volontés premières du maître d'ouvrage, le SPW, était la



préservation de la riche biodiversité du site. Cette volonté s'est concrétisée par la création d'une rivière artificielle de près de 700 mètres du côté de la rive droite, fonctionnant comme passe à poissons et dispositif favorisant la réintroduction d'une espèce de saumon. Cette rivière fait partie d'un large plan de réaménagement paysager, destiné à stimuler la biodiversité, notamment en offrant des espaces de reproduction à certaines espèces animales, comme les martin-pêcheurs par exemple.

Un réaménagement aussi avantageux au niveau local

La nouvelle passerelle cyclo-piétonne en acier Corten constitue sans aucun doute un élément central de ce projet. Elle vient remplacer l'ancienne passerelle en béton obsolète, et offrira bien plus de sécurité et de confort pour les usagers faibles l'empruntant. En effet, sur la rive droite, elle enjambrera la nouvelle nationale, et permettra un accès de part et d'autre de celle-ci, bien plus pratique pour les promeneurs et cyclistes. Cette passerelle rejoint sur la rive

droite la zone naturelle aménagée, offrant des vues agréables aux usagers.

Le projet a également été avantageux pour la région d'un point de vue économique : l'entreprise générale Duchêne, en plus de vouloir continuer de réaliser ses travaux avec un nombre important de ses propres ouvriers, met également un point d'honneur dans la mesure du possible à impliquer des partenaires et sous-traitants locaux.

En résumé, l'élargissement des écluses d'Ampsin constitue un progrès significatif pour le réseau de transport fluvial en Wallonie, contribuant également à diminuer le trafic routier et donc l'impact carbone de celui-ci. Par une plus-value locale importante et par les nombreuses dispositions prises pour protéger, mais également développer la riche biodiversité du site, ce projet exemplaire démontre la possibilité de combiner objectifs économiques et environnementaux, tout en prenant en considération le bien-être des populations locales. ■



Johan Franceus, administrateur délégué chez Wyckaert



En tant qu'entrepreneur général, Wyckaert est une figure incontournable du secteur de la construction en 2024. De la phase de conception et de financement à l'exécution et à la mise sur le marché d'un projet, Wyckaert se profile comme un partenaire global pour ses clients. Et ce, toujours dans un souci de qualité, de service, d'expertise et de relation personnelle avec le client. Des caractéristiques que l'administrateur délégué Johan Franceus intègre également dans son rôle de président des Entrepreneurs généraux d'Embuild Oost-Vlaanderen.

La mission de Wyckaert est simple : faire de chaque projet de construction un projet de référence qui suscite la fierté de toutes les parties prenantes. Non seulement les constructeurs, mais aussi les architectes, les bureaux d'études, les sous-traitants, les fournisseurs et les collaborateurs. Construire, c'est penser à aujourd'hui et à demain, voilà la philosophie de Wyckaert : « *Parce que ce que nous réalisons aujourd'hui a un impact non seulement sur la société d'aujourd'hui, mais aussi sur celle de nos enfants et petits-enfants* ». C'est sur cette voie que Wyckaert s'engage aujourd'hui avec Johan Franceus en tant qu'administrateur délégué, fonction qu'il a endossée en 2008.

Pouvez-vous nous décrire votre parcours professionnel ?

Johan Franceus : En 1990, j'ai terminé mes études d'ingénieur civil. Après une année supplémentaire de Masters et un court service militaire obligatoire en tant que sous-officier, je me suis engagé pour la première fois chez Wyckaert en 1992, où j'ai travaillé pendant plusieurs années en tant que chef de projet. Après quelques détours par d'autres entreprises de construction, je suis revenu « *à la maison* » en 2005 en tant que directeur d'études et de préparation des projets. Avant de prendre finalement la fonction d'administrateur délégué en 2008. Depuis 2012, je suis en

général également actif au sein des conseils d'administration d'Embuild Oost-Vlaanderen et, plus particulièrement, de la division Entrepreneurs Généraux. Je suis d'ailleurs devenu le président de cette division en janvier de cette année.

En tant qu'administrateur délégué, comment analysez-vous l'évolution de Wyckaert au cours des 16 dernières années ?

Wyckaert a énormément évolué en tant qu'entreprise ces dernières années. Nous avons poursuivi notre forte croissance de façon organique, sans pour autant renoncer à notre caractère familial. Une communication claire, des chaînes courtes, des points de contact directs... Nous trouvons cela très important. Les gens se connaissent et peuvent communiquer facilement entre eux. Mais d'un autre côté, nous avons la structure d'une grande entreprise et nous avons indéniablement grandi en termes de capacité. La structure est horizontale, mais il existe bien sûr des processus et des procédures

« Le plus grand défi reste le marché du travail, qui est sous pression. L'afflux de nouveaux travailleurs reste problématique, il est donc très important de cibler les jeunes le plus tôt possible. »

clairement définis, qui sont indispensables pour une grande entreprise. Wyckaert est une entreprise à l'histoire très riche, qui remonte à la fin du 19e siècle. Nous combinons cette expérience, jour après jour, avec des stratégies innovantes.

Et à un large éventail d'activités ?

Nos activités sont en effet très diversifiées. Nous sommes actifs dans le domaine de la construction résidentielle, non-résidentielle et industrielle. En ce qui concerne la construction industrielle, nous sommes principalement actifs dans la zone du canal de Gand et nous pouvons compter sur un certain nombre de clients réguliers comme Volvo Cars, Volvo Trucks, Arcelor-Mittal, Coca-Cola ... La répartition entre les marchés publics et privés est de l'ordre de 50/50. Nous essayons délibérément de la répartir, car nous n'aimons pas mettre tous nos œufs dans le même panier. De cette façon, nous pouvons nous concentrer sur un marché si l'autre traverse une période difficile.

Si l'on examine un peu plus en profondeur cette croissance, comment se traduit-elle concrètement ? Principalement en termes d'effectifs et de nouvelles activités ou également en termes de gestion d'entreprise ?

La structure interne, en particulier, a été considérablement remaniée. Auparavant, nous fonctionnions par exemple avec un chef de chantier et un chef de projet qui travaillaient ensemble sur la globalité d'un projet. Désormais, nous disposons également d'un service d'études complet, avec une section de préparation des travaux, une cellule BIM, etc. Nous avons un service Acquisitions qui épaulé les chefs de projet et, depuis peu, un service Suivi qui veille à ce que la livraison du projet se déroule dans les meilleures conditions possibles. En termes de structure et d'organisation, nous avons donc connu une évolution considérable. Bien entendu, nos chiffres ont également augmenté, que ce soit en termes de personnel ou de projets. Cela va de pair avec la refonte de la structure.

En tant qu'administrateur délégué, vous vous projetez certainement aussi vers l'avenir. Wyckaert est-il prêt à relever les défis auxquels le secteur est confronté ?

Le plus grand défi reste le marché du travail, qui est sous pression. L'afflux de nouveaux travailleurs reste problématique, il est donc très important de cibler les jeunes le plus tôt possible. Au sein d'Embuild, il existe désormais un programme dans le cadre duquel des personnes du secteur se rendent dans les écoles pour éveiller l'intérêt des jeunes. En Flandre, le vivier est très réduit, tandis qu'à Bruxelles et en Wallonie, il y a encore du potentiel en termes de main-d'œuvre. Et nous devons même oser regarder au-delà de nos frontières pour faire face à cette grave pénurie. Un deuxième défi majeur est sans aucun doute la transition vers une économie circulaire. Nous devons tous y travailler ensemble.

Quelles mesures Wyckaert prend-elle pour y faire face ?

Beaucoup de mesures, et à tous les niveaux. De l'échelle de performance CO₂ au reporting ESG, en passant par le tri des déchets et les infrastructures d'énergie durable sur les chantiers. Ces thématiques deviendront de plus en plus importantes à l'avenir et Wyckaert souhaite y contribuer en tant que précurseur. Et nous devons le faire maintenant, car autrement, il sera trop tard.

Est-ce aussi l'une des raisons pour lesquelles vous vous engagez à tous les niveaux au sein d'Embuild ?

Absolument. Ces organisations ont un impact sur les instances décisionnelles et gouvernementales. Par le biais d'Embuild, les entrepreneurs peuvent faire valoir leurs points de convergence et je pense personnellement qu'il est important de s'engager pleinement dans cette voie. Il suffit de penser à la politique d'octroi de licences qui, plus d'une fois, entrave la réalisation d'un projet. Le processus préliminaire est particulièrement problématique et il faut y remédier. Le gouvernement ne perçoit pas toujours l'urgence de ces questions et, grâce à Embuild, nous pouvons créer un consensus à ce sujet.

En tant que président des entrepreneurs généraux d'Embuild Oost-Vlaanderen, quel message souhaitez-vous faire passer ?

Que, d'une part, ces défis ne sont pas des moindres, mais que, d'autre part, nous détenons nous-mêmes les clés pour les relever. Au niveau de la digitalisation, il y a beaucoup d'outils disponibles, mais le secteur doit s'y ouvrir davantage. Qu'il s'agisse du BIM, de la RA et de la RV en 5D ou de l'IA, nous devons intégrer ces innovations et ces développements et les utiliser à bon escient. ■





Un vent de changement dans le secteur cimentier belge

A l'heure de la transition durable du secteur de la construction, l'industrie cimentière belge est déterminée à faire partie de la solution, et non du problème. Dans cette optique, FEBELCEM, la Fédération de l'industrie cimentière belge, entend décarboner l'ensemble de la chaîne de valeur, pour une industrie « *net zéro* » d'ici 2050. La FEGC a donné la parole à Hervé Camerlynck, Directeur de Febelcem. Avec clairvoyance et en toute transparence, il a dressé la feuille de route de l'industrie et est revenu sur les challenges encore à surmonter.

Oser être ambitieux

« *L'industrie cimentière belge a pour objectif assumé d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Il s'agit bien entendu d'un programme de transformation de longue haleine et progressif pour contribuer aux objectifs de décarbonation de la Belgique et aux objectifs européens intermédiaires : une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre de 1990 d'ici 2030, et de 90% d'ici 2040* », annonce d'entrée Hervé Camerlynck. Et quand l'on sait que l'industrie cimentière belge produit 6,5 millions de tonnes de ciment par an, équivalent à 3,5 % des émissions de gaz à effet de serre du pays, il n'est pas difficile de comprendre l'importance de cet objectif de décarbonation pour FEBELCEM. Ce programme de décarbonation implique l'ensemble du secteur de la construction et représente

des investissements colossaux, de près de 2 milliards rien que pour les usines wallonnes : « *Ces investissements nous permettront d'investir dans des installations de capture du CO₂ en vue de son transport et de son stockage dans d'anciens puits de gaz en Mer du Nord. En parallèle, nous développons des nouvelles recettes de ciments : démarré en 2020, le programme de recherche NEOCEM, mené en collaboration avec Buildwise, le CRIC et le CRR, vise à démontrer l'aptitude spécifique à l'emploi de nouveaux types de ciment ternaires, à teneur réduite en clinker* », détaille le directeur exécutif.

Se donner les moyens de ses ambitions

Pour atteindre ses objectifs, FEBELCEM entend développer les

pratiques circulaires pour l'utilisation du béton, qui s'y prête particulièrement bien. Hervé Camerlynck rappelle toutefois une condition sine qua non : « *La circularité doit absolument commencer dès la conception. Ce n'est qu'en concevant circulairement que l'on pourra assurer un usage circulaire maximal du béton. La décarbonation de la construction concerne donc tous les acteurs du secteur : maîtres d'ouvrage, architectes, entrepreneurs, bureaux d'études... Tous doivent collaborer avec ce prisme circulaire en tête* ».

Des renforts et soutiens de poids

Historiquement, l'industrie cimentière belge était localisée en Wallonie, puisque c'est dans cette partie du pays que l'on trouve des gisements de calcaire, matière première de base du ciment. FEBELCEM regroupait auparavant les trois 3 acteurs intégrés implantés en Wallonie, à savoir CCB, Holcim, et Heidelberg Materials.

Mais depuis peu, deux acteurs majeurs basés en Flandre ont rejoint les rangs de la Fédération : Cemminerals et VVM. Des renforts bienvenus



pour la fédération en cette période déterminante, comme l'explique Hervé Camerlynck : « *Cemminerals et VVM, filiale du groupe CRH, que l'on qualifie d'acteurs non-intégrés parce qu'ils n'ont pas de four pour produire leur propre clinker, sont basés dans les ports de Gand et d'Anvers. Leur venue constitue un engagement fort, et est déterminante pour réaliser les objectifs de neutralité carbone de la chaîne de valeur du béton* ». Leur engagement dans la fédération est également lié à la nouvelle réglementation européenne CBAM, qui mettra les industriels européens et non-européens sur un pied d'égalité en matière de taxation des émissions de CO₂ et sera un encouragement pour les pays partenaires de l'Union européenne à s'engager dans des objectifs climatiques ambitieux.

Une meilleure image

FEBELCEM œuvre également à la visibilité des efforts réalisés par l'industrie cimentière en Belgique mais aussi des résultats déjà obtenus. « *Promouvoir notre implication et mettre en avant nos avancées en termes de développement durable constitue également un axe de travail prioritaire. Depuis l'annonce du Green Deal, les efforts du secteur de la construction en général, et ceux de l'industrie cimentière en particulier, se sont accélérés, et il faut s'en réjouir* », déclare Hervé Camerlynck. Il ajoute : « *Par rapport à 1990, nous avons déjà réduit de 30% l'empreinte carbone moyenne du ciment. Au niveau des combustibles, c'est plus de 60 % de l'apport énergétique qui proviennent de combustibles alternatifs préparés à partir de déchets, apportant également une partie des matières premières. Enfin, de nombreuses initiatives ont été réalisées pour favoriser la biodiversité sur les sites des carrières y compris pendant leur exploitation* ».

Pour le directeur de FEBELCEM, la promotion revêt d'une importance capitale pour l'industrie cimentière, également sur le long terme : « *En communiquant mieux et plus à propos de notre impact environnemental, nous activons un levier important dans la thématique du recrutement, a fortiori des jeunes, car nous démontrons que les métiers de l'industrie cimentière sont porteurs de sens et résolument tournés vers l'avenir* ». Cela passe par un rappel des avantages intrinsèques du béton, en termes de durée de vie, d'inertie thermique ou encore d'acoustique et de sécurité incendie, mais aussi de la nécessité de le prescrire et de le mettre en œuvre parfaitement, pour en tirer le meilleur profit.

Des défis à plusieurs niveaux

A l'échelle européenne, FEBELCEM peut compter sur le soutien de CEMBUREAU, la fédération européenne de l'industrie cimentière basée à Bruxelles, qui rassemble les différentes fédérations nationales et agit comme un véritable porte-parole du secteur devant les institutions européennes. « *CEMBUREAU a notamment grandement œuvré à la mise en place du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), car il s'agissait d'un réel besoin des différents acteurs cimentiers européens d'évoluer sur un level playing field* », rappelle Hervé Camerlynck.

Au niveau belge cependant, il pointe néanmoins plusieurs axes de travail prioritaires, le premier étant la problématique des permis par les Régions : « *Il faut absolument parvenir à simplifier le volet administratif de l'octroi des permis, beaucoup trop complexe et qui entrave l'innovation* ». Le directeur regrette également la frilosité des institutions régionales en ce qui concerne l'adoption de nouveaux bétons et ciments bas-carbone dans les cahiers des charges. Il entrevoit cependant



une amélioration grâce à la taxonomie européenne, qui fait désormais coïncider objectifs financiers et environnementaux pour le secteur de la construction, même si cela ne se traduit pas encore assez dans les appels d'offre publics.

Hervé Camerlynck souligne également les efforts encore à fournir dans l'optique de la capture et le transport du CO₂ : « *Nous avons besoin du soutien des Régions pour le développement des infrastructures liées au transport du CO₂, car il s'agit d'un projet très complexe, aussi bien du point de vue de la réglementation que de l'obtention de permis* ».

De même, le gouvernement fédéral aura lui aussi un rôle important à jouer concernant le transport transfrontalier du CO₂. « *Enfin, le secteur cimentier et tous les secteurs industriels vont avoir besoin d'énormément d'énergie décarbonée pour réussir leur transition durable. A ce niveau, les gouvernements fédéral et régionaux ont encore du pain sur la planche tant pour la production que pour le transport* », conclut-il. ■



Gino Heyndrickx : Président de la Commission de Restauration du Patrimoine Belge

Récemment, au sein du Centre Scientifique et Technique de la Construction (l'ancien CSTC, désormais «Buildwise»), une nouvelle commission a été créée, se concentrant sur la Restauration et la Rénovation du Patrimoine Belge.

En tant qu'entrepreneur spécialisé dans les travaux de restauration, vous avez été élu comme premier Président de cette Commission. Pourquoi pensez-vous que cet honneur vous a été accordé ?

Le fait que notre entreprise ICS soit impliquée à la fois dans la restauration et la rénovation n'est probablement pas étranger à cette nomination. Notre réseau, allant des institutions de recherche théoriques aux entrepreneurs passionnés en passant par les propriétaires historiques, apporte une valeur ajoutée certaine à cette fonction. Ma passion personnelle pour le métier et mon désir de la transmettre ont peut-être aussi influencé ce choix.

Comment envisagez-vous de diriger cette Commission dans les années à venir ?

Nous souhaitons travailler à la fois en fonction de la demande et de l'offre. Tout d'abord, il s'agit d'identifier les principaux domaines d'attention dans les secteurs de la rénovation et

de la restauration à partir des questions posées par les divers acteurs impliqués. Les entrepreneurs, les bureaux d'étude, les architectes expriment leurs besoins en termes de connaissances et d'informations.

Du côté de l'offre, nous voulons principalement penser de manière durable et innovante. L'élaboration technique de produits et procédés innovants, en lien avec les normes actuelles et futures en matière de rénovation et de restauration, fera partie du plan de gestion. Cela en synergie avec les dernières évolutions technologiques.

Bien entendu, tout cela s'inscrit dans les objectifs plus larges de conservation et de promotion du patrimoine existant.

En plus de la recherche, nous nous concentrerons également sur la diffusion de l'information via des canaux établis. Une communication régulière, des retours et des processus d'évaluation seront essentiels pour suivre les progrès et apporter des ajustements si nécessaire. Il est à comprendre que cette liste de défis n'est certainement pas exhaustive et que l'apport des membres est d'une importance primordiale.

En favorisant une approche collaborative et avant-gardiste, le comité peut, dans les années à venir, avoir un impact significatif sur la restauration et la rénovation dans le secteur de la construction.

Quels sont, selon vous, les principaux défis qui nécessitent encore une solution à l'heure actuelle et auxquels vous accorderez la priorité dans les années à venir ?

La restauration et la rénovation ont chacune leurs priorités propres. Dans la préservation des bâtiments et monuments historiques, le défi principal est de trouver des méthodes et matériaux de restauration durables. Il est essentiel de démontrer l'authenticité et la valeur ajoutée des structures restaurées, en gardant à l'esprit l'intérêt de la communauté pour la conservation du patrimoine historique. Il est prioritaire de relever ces défis par la recherche de techniques de restauration innovantes et le développement de lignes directrices pour des pratiques de restauration durables. La collaboration entre les différentes parties du secteur doit être encouragée.

Dans la rénovation et l'adaptation du patrimoine existant, nous rencontrons les mêmes défis, mais avec un accent plus marqué sur la cartographie du bâtiment. La possibilité effective de mettre les modifications du bâtiment en conformité avec les normes actuelles doit être soigneusement examinée. Aucune dommage supplémentaire ne doit être causé en raison des nouvelles techniques mises en œuvre pour répondre aux normes actuelles. Bien entendu, nous mettons en lumière non seulement

les nouvelles méthodes d'exécution et matériaux, mais aussi toutes les applications de l'IA et de la RA.

Avez-vous déjà des initiatives concrètes en tête ?

Oui, plusieurs projets concrets sont déjà planifiés. Nous prévoyons tout d'abord de mettre à jour les notes techniques et les recherches existantes concernant la rénovation et la restauration du patrimoine. Des ateliers et des formations pour les professionnels seront également programmés afin de les tenir informés des techniques et méthodes les plus récentes dans leur domaine. De plus, nous mettons l'accent sur le développement de lignes directrices et de « codes de bonnes pratiques » pour une rénovation et une restauration durables, en insistant sur l'utilisation de matériaux écologiques, de solutions circulaires et écoénergétiques. Une plateforme numérique sera créée pour partager des informations et collaborer sur des projets mixtes. Enfin, nous organiserons des événements pour promouvoir l'importance de la rénovation et de la restauration du patrimoine et souligner notre engagement.

La Commission a accumulé beaucoup d'expertise. Comment prévoyez-vous d'utiliser ces connaissances et ce savoir-faire dans les années à venir ?

Grâce à la plateforme de travail où les résultats des recherches seront publiés, les membres des commissions pourront consulter les notes



et les résultats de recherches. Cette plateforme peut servir de hub central pour partager les connaissances et encourager la collaboration au sein des commissions. Il est également important que les membres restent informés des derniers développements et techniques. Ces informations peuvent être partagées lors d'ateliers, de séminaires ou de réunions. L'interaction entre les différentes commissions est très importante. Il est essentiel qu'il y ait un échange constant des résultats des recherches effectuées. Finalement, il s'agit toujours de construire, avec ou sans des points d'attention spécifiques.

Sur quelles entreprises et organisations espérez-vous pouvoir compter et comment envisagez-vous de coordonner ces travaux ?

Notre intention est de collaborer avec un large éventail d'entreprises et d'organisations, dont Buildwise, des entreprises de rénovation, des bureaux d'architectes, des bureaux d'études, des organismes publics, des universités, des centres de formation et des producteurs. Ces partenaires peuvent apporter une contribution précieuse en mettant à disposition expertise, ressources et réseaux pour la recherche et les projets dans ce domaine. Initialement, un partenariat

a été établi, invitant les entreprises et organisations à rejoindre les membres de la commission pour travailler ensemble sur les objectifs définis. Des réunions régulières seront tenues et coordonnées entre la commission et ses membres pour s'assurer que les travaux soient bien alignés et que des synergies se créent. Si nécessaire, la commission pourra créer un sous-groupe spécialisé dans une recherche spécifique, auquel d'autres partenaires pourront se joindre. De plus, la commission pourra contribuer à des plateformes numériques et des outils de communication pour faciliter la collaboration et le partage des connaissances avec les partenaires.

Quelle est votre opinion sur cette collaboration et qu'espérez-vous réaliser ensemble ?

Nous soutenons pleinement la collaboration avec Buildwise pour leur expertise et les ressources qu'ils mettent à disposition afin de faire de cette initiative conjointe un succès. Nous espérons pouvoir compter sur leur expertise et expérience dans le domaine de la technologie de la construction et de la rénovation pour développer davantage de projets innovants et relever les défis contemporains dans le domaine de la restauration et de la rénovation.

En travaillant étroitement avec Buildwise, nous pouvons unir nos forces et tirer parti des synergies pour trouver des solutions efficaces aux questions complexes de rénovation et de restauration. Ensemble, nous aspirons à des méthodes de travail durables tout en conservant l'authenticité des bâtiments et monuments historiques. Avec le soutien expert de Buildwise, nous espérons faire des progrès dans la conservation et la promotion du patrimoine belge et contribuer à renforcer l'identité culturelle de la Belgique pour les générations à venir.

Pourriez-vous résumer en un message percutant la valeur ajoutée de la Commission et ce sur quoi les entreprises actives dans votre secteur pourront compter dans les années à venir ?

La Commission offre soutien et expertise aux entreprises de notre secteur de la rénovation et de la restauration pour les aider à croître et à réussir dans un marché en constante évolution. Les entreprises peuvent compter sur notre soutien et nos solutions innovantes pour atteindre leurs objectifs. ■



Pascal Joosten



Vanbreda Risk & Benefits



reprend deux bureaux d'assurance en Flandre

Anvers, le 22 mars 2024 - Vanbreda Risk & Benefits commence l'année 2024 avec deux reprises. Le courtier en assurances a récemment repris deux bureaux : Dekerf & Partners à Ternat et Simplex Employee Benefits Insurance à Hasselt et Herent. Dekerf est spécialisé dans les assurances IARD ; Simplex, dans les avantages sociaux et la consultance actuariaire. Avec ces reprises, Vanbreda Risk & Benefits renforce sa position de premier courtier en assurances du pays.

Pedro Matthyssens, CEO de Vanbreda : « Nous sommes enchantés de pouvoir accueillir ces deux bureaux au sein de notre groupe. Nous sommes toujours enthousiastes à l'idée de mettre en place de nouvelles collaborations en vue d'assurer une croissance organique, d'une part, mais aussi, d'autre part, une croissance s'appuyant sur des reprises pertinentes. Fort de ses 18 entités, le groupe Vanbreda emploie désormais plus de 800 collabora-

teurs. Certaines de nos filiales font partie de l'aventure depuis déjà plus d'une décennie. En qualité d'entreprise belge, nous sommes très fiers d'offrir aux courtiers que nous reprenons de solides opportunités de croissance. Nous sélectionnons minutieusement des partenaires disposant d'un esprit commercial robuste, d'un ancrage local, mais aussi d'une culture d'entreprise similaire à la nôtre. Ce dernier point est le vecteur principal d'une intégration réussie et d'une collaboration durable. »

Sens commercial et ancrage local dans le Brabant flamand

Pascal Joosten, Director Risk & Broker Services chez Vanbreda s'exprime au sujet de Dekerf & Partners : « Cette entreprise familiale fondée en 1959 a su s'imposer comme acteur de premier plan dans le Pajottenland. En 2023, son chiffre d'affaires se montait à 1,4 million d'euros. Dekerf & Partners s'adresse aux particuliers, aux indépendants et aux PME. Ce bureau s'est doté d'un concept unique dans le segment Building & Construction. Il possède son propre réseau de répara-

tion, qu'il active dans sa gestion des sinistres. Son emplacement vient par ailleurs parfaitement compléter notre réseau régional de bureaux et représente une base opérationnelle de choix pour poursuivre notre croissance en Brabant flamand sous la direction de Dirk Dekerf. »

Dirk Dekerf, gérant de Dekerf & Partners : « Nous donnons priorité à la mise en place d'une relation humaine avec nos clients. Nous leur apportons un soutien fidèle dans tous les événements de leur vie quotidienne. Cette collaboration va nous permettre non seulement de pérenniser cette philosophie, mais également d'optimiser encore nos services. Grâce à l'élargissement de notre gamme de produits, nous serons encore plus en mesure d'anticiper les besoins de chacun. En unissant nos forces, nous renforçons par ailleurs notre position dans les négociations avec les assureurs. Dekerf Verzekeringen célèbre cette nouvelle étape dans sa croissance, qui a débuté en 1959 avec l'arrivée d'un premier client et qui nous a conduits à réunir une large clientèle dans le Brabant flamand et dans le Pajottenland. » ■



Dirk Dekerf

Collaboration entre Dekerf et Vanbreda : un scénario idéal pour le secteur de la construction

Nous avons rencontré Dirk Dekerf de Dekerf & Partners et Pascal Joosten de Vanbreda Risk & Benefits pour discuter de l'impact de cette collaboration.

La fusion entre Vanbreda et Dekerf & Partners apporte une multitude d'avantages pour le secteur de la construction. Dirk Dekerf explique : « Nous avons déjà un concept 'Building Concept' solide pour les entrepreneurs en construction, mettant l'accent sur la simplicité et le soulagement total de l'entrepreneur et du futur propriétaire. Vanbreda apporte encore plus de spécialisation et d'expertise, notamment dans les accords avec les fournisseurs et les compagnies d'assurance. Cela élèvera notre service à un niveau supérieur. »

Pascal Joosten ajoute : « Nous sommes une entreprise belge avec depuis des décennies une forte concentration sur le secteur de la construction, avec une équipe d'environ 20 à 25 spécialistes exclusivement dédiés aux questions liées à la construction. La collaboration avec Dekerf & Partners fait en sorte que un plus un égale trois au lieu de deux. Nos forces combinées se traduiront par de meilleures conditions, des prix plus avantageux et une offre de services plus étendue. »

Avantages de l'intégration

L'intégration offre des avantages spécifiques pour le secteur de la construction. « Nous pouvons désormais négocier de meilleures conditions et primes, et nous disposons de plus de spécialistes pour

nous assister dans divers domaines comme le risque cyber et le suivi des législations, » explique Dirk Dekerf. « Auparavant, nous devions consacrer beaucoup de temps à ces questions en tant que petit cabinet, mais maintenant nous pouvons réagir rapidement et efficacement grâce à l'expertise de Vanbreda. »

Pascal Joosten fait référence à une nouvelle législation récente, en particulier le Livre 6 du Code civil : « La législation change constamment et a dans ce cas un impact significatif pour les différentes parties prenantes de la construction. Alors que les maîtres d'ouvrage pouvaient auparavant s'adresser uniquement à l'entrepreneur principal en cas de dommage, ils pourront à l'avenir également se tourner vers les sous-traitants. Nous allons informer nos clients à ce sujet via des webinaires et d'autres canaux, et offrir le même service aux clients de Dekerf. »

Expansion des services et des produits

À la question de savoir quels nouveaux services et produits d'assurance les entrepreneurs peuvent attendre, Pascal répond : « Les risques cyber sont plus importants que jamais. Vanbreda est leader du marché dans ce domaine. Plus de 1000 PME ont déjà souscrit une telle assurance, plus de 300 entreprises ont déjà déclaré un sinistre. Nous avons des spécialistes qui suivent quotidiennement les tendances, nous adaptons continuellement le contenu de nos polices et développons toujours de nouveaux services autour de la prévention. Un exemple concret est le Phishing as a Service, des ateliers que nous organisons pour les employés des entreprises afin de les former à reconnaître les courriels de phishing à l'aide de simulations. Même dans le secteur de la construction, la cybersécurité devient de plus en plus cruciale. Nous conseillons pleinement nos clients sur la prévention et la gestion des risques. »

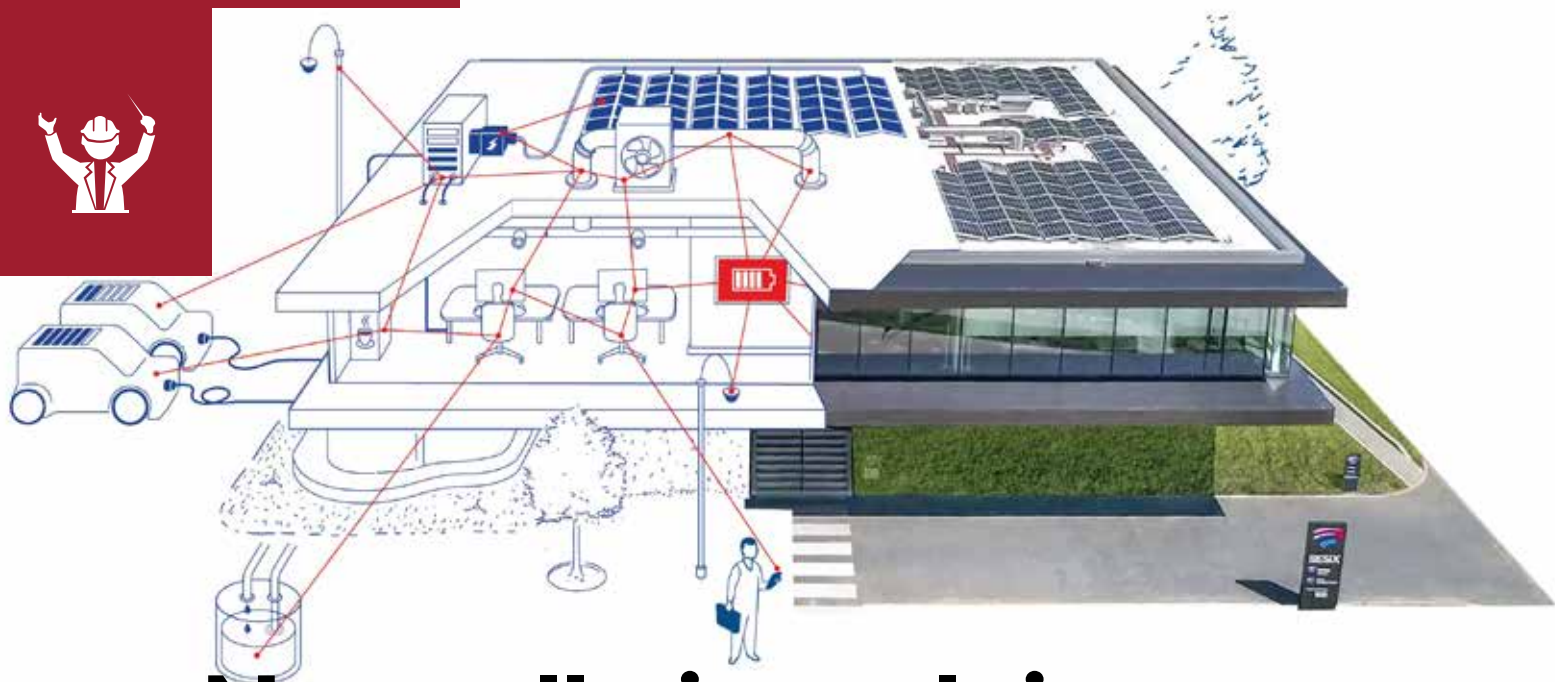
Dirk Dekerf ajoute : « Nous avons une forte connaissance du marché et grâce à la collaboration avec Vanbreda, nous pouvons combiner notre expertise pour soulager au maximum les entrepreneurs en construction. Pour 2024, nous avons prévu trois webinaires, dont un sur la nouvelle législation, un spécifiquement pour les promoteurs immobiliers et un sur le cyber et la fraude. »

Approche innovante pour le secteur de la construction

Les deux entreprises s'engagent pour un soutien continu et une innovation dans le secteur de la construction. « Cartographier les aspects essentiels et superflus pour les entrepreneurs en construction est crucial pour les soulager complètement, » déclare Dirk. Pascal ajoute : « Nous gardons le doigt sur le pouls des méthodes de construction changeantes et des nouveaux risques. Les énergies renouvelables et la sécurité sur les chantiers sont également des points d'attention importants. »

Pascal souligne également l'importance du pouvoir d'achat de Vanbreda : « Notre position de négociation avec les assureurs est forte, ce qui se traduit par le meilleur rapport qualité-prix pour nos clients. Nous cartographions les différents risques de toutes les parties impliquées et les assurons de manière optimale. Ce concept est unique et difficilement reproductible. »

Cette collaboration entre Dekerf & Partners et Vanbreda Risk & Benefits promet une nouvelle dimension de service pour le secteur de la construction, avec un fort accent sur l'innovation, la gestion des risques et l'orientation client. La collaboration représente une étape importante dans la croissance et le renforcement des deux entreprises, avec une ambition commune de servir au mieux le secteur de la construction. ■



Nouvelle impulsion pour l'Échelle de performance CO₂ en Belgique

L'Échelle de performance CO₂ - développée aux Pays-Bas - est un outil et un système de certification qui peut être appliqué aux marchés publics afin d'encourager les réductions d'émissions de CO₂ dans le secteur de la construction. En intégrant l'Échelle dans les marchés publics, les pouvoirs adjudicateurs belges peuvent également contribuer à réduire les émissions de CO₂ dans le secteur de la construction, et ce dès aujourd'hui. Fin avril, l'asbl BENOR, qui garantit la qualité des matériaux de construction, a fièrement annoncé un partenariat exclusif avec la SKAO (Stichting Klimaatvriendelijk Aanbesteden & Ondernemen) afin d'étendre l'Échelle de performance CO₂ en Belgique.

« Ce partenariat entre BENOR et la SKAO représente une étape cruciale dans la promotion des entreprises durables en Belgique », a déclaré Patrice Dresse, secrétaire général de la marque BENOR. « Nous sommes impatients d'aider les entreprises et les autorités publiques à

réduire leur empreinte carbone et à contribuer à la transition vers une économie plus verte et plus durable ».

Grâce à cette initiative, les entreprises et les pouvoirs publics belges auront accès à un outil internationalement reconnu pour évaluer et réduire leur impact carbone. Certains acteurs majeurs, comme BESIX et Eiffage, donnent déjà le bon exemple. La FEGC leur a donc demandé quelques explications.

Quelles mesures concrètes votre entreprise adopte-t-elle pour répondre aux exigences de l'Échelle de performance CO₂ ? Y a-t-il des mesures ou des initiatives spécifiques que vous souhaiteriez mettre en avant ?

Bart De Bruyckere, manager QHSE au sein de Besix : « Au fil des années, nous avons déjà pris un certain nombre de mesures : en ce qui concerne nos propres émissions, par exemple, on peut citer l'achat d'énergie renouvelable et à la réalisation d'audits énergétiques. Le renforcement de la

durabilité de nos bureaux et de nos sites de production, l'électrification des équipements et du parc automobile, les solutions de construction durables, l'utilisation de solutions de mobilité douce, notre politique durable en matière de voyages d'affaires... autant d'aspects sur lesquels nous sommes fortement engagés ».

« Toutefois, nos propres émissions ne représentent que 5 % de notre empreinte totale. La majeure partie provient des matériaux et des services que nous achetons. Éviter les émissions reste donc la première priorité. Grâce à la Value Engineering (ou ingénierie de la valeur), nous nous efforçons de réduire et d'optimiser la quantité de matériaux nécessaires. C'est là un engagement fort de la part de BESIX. Dans un deuxième temps, nous cherchons à utiliser des matériaux plus durables, en nous concentrant sur les matériaux qui nous importent le plus, comme le béton prêt à l'emploi, le ciment et l'acier. Au niveau des projets, nous optimisons également de nombreux aspects, allant du réemploi des matériaux et du trans-

port durable jusqu'à la conception d'un tunnel neutre sur le plan énergétique ».

Brice Duchêne, coordinateur environnemental chez Duchêne, déclare :

« Nous avons établi un plan d'action bien précis dans le but de réduire nos émissions de CO₂ : par exemple, nous sommes passés à un contrat d'énergie avec 100 % d'énergie renouvelable produite en Belgique (énergie solaire et éolienne). Nous avons également établi que la consommation de carburant de nos véhicules constituait notre impact le plus important. Nous avons donc décidé que tous les véhicules commerciaux commandés après le 1/7/2023 seraient 100 % électriques. Par ailleurs, nous avons également mis en place un suivi énergétique rigoureux pour notre siège social, afin d'identifier les sources de consommation et de prendre des mesures précises pour réduire celles-ci ».

Selon vous, quels sont les principaux avantages de l'Échelle de performance CO₂ pour les entreprises du secteur de la construction en Belgique ? Comment cette initiative peut-elle contribuer à promouvoir la durabilité et à réduire l'empreinte carbone du secteur ?

Bart De Bruyckere : « Pour ma part, je retiens trois avantages principaux pour les entreprises du secteur de la construction en Belgique : tout d'abord, l'uniformité et la simplification du processus de soumission dans les différentes régions. Aux Pays-Bas, nous constatons depuis quelques années que l'ECl (environment cost indicator) est appliqué comme critère MEAT (Most Economically Advantageous Tender) dans la procédure d'appel d'offres du Rijkswaterstaat, soit l'agence gouvernementale pour la gestion des infrastructures, en plus de l'Échelle de performance CO₂. Nous ne pouvons que cautionner cette démarche. Deuxièmement, il y a le relevé de la consommation d'énergie interne et des émissions qui y sont liées. La prise en compte de ces éléments permet de réduire les coûts pour l'entreprise. Troisièmement, il faut encourager la transition au sein de la chaîne de valeur. Les fournisseurs et les sous-traitants, mais aussi les clients, ont un rôle très important à jouer à ce sujet ».



Brice Duchêne : « L'Échelle de performance CO₂ est un excellent outil pour structurer les mesures relatives à nos émissions de CO₂ et pour fixer et contrôler les objectifs de réduction au niveau de l'entreprise. Le niveau 5 de l'Échelle, qui concerne le scope 3 (émissions indirectes), va nous permettre d'impliquer les fournisseurs de matériaux et les sous-traitants, ce qui aura un impact sur l'ensemble du secteur ».

Votre entreprise a-t-elle été confrontée à des difficultés lors de l'implémentation de l'Échelle de performance CO₂ ?

Bart De Bruyckere : « Dans les premiers temps de son application, l'entreprise se concentrera principalement sur ses propres émissions. Durant cette phase, l'inventaire et la recherche de données peuvent se révéler complexes et fastidieux. Mais une fois que ces données ont été recueillies, l'optimisation d'un certain nombre de processus peut être considérablement simplifiée. Le grand challenge réside dans les émissions dites de «scope 3», et plus spécifiquement dans le rassemblement des données relatives à l'achat de biens et de services. De même, l'implémentation de l'Échelle de performance CO₂ ne peut aboutir que si elle est soutenue par l'ensemble de l'organisation ».

Brice Duchêne : « À mon avis, le plus grand défi en vue de l'implémentation concerne le rassemblement de données (fiables) et les ressources nécessaires à cet effet. Cette nouvelle exigence doit être intégrée dans la structure existante et il faut vraiment prévoir le temps et les moyens nécessaires à cet effet ».

Comment voyez-vous évoluer le rôle de l'Échelle de performance CO₂ pour le futur du secteur de la construction en Belgique ?

Bart De Bruyckere : « L'un des principaux risques et défis pour le secteur de la construction aujourd'hui et demain concerne le développement important de la réglementation et des rapports de durabilité, à la fois par le gouvernement et par le marché privé. Le secteur de la construction demande donc plus d'uniformité. En outre, l'application de l'Échelle de performance CO₂ en Belgique ne pourra aboutir que si elle est largement adoptée par nos maîtres d'ouvrage. Il est également essentiel pour le secteur belge de la construction que cela se fasse de manière efficace, au travers d'un dialogue entre toutes les parties. Les maîtres d'ouvrage ont le plus grand rôle à jouer à ce niveau. En effet, ce sont eux qui déterminent le niveau de durabilité de leur projet. Enfin, outre imposer des exigences comme l'Échelle de performance CO₂, un gouvernement doit également fournir les incitants financiers nécessaires pour assurer la transition vers un secteur de la construction durable. On ne peut pas exiger d'un entrepreneur général qu'il prenne en charge tous les efforts et tous les risques. Chaque acteur a son rôle à jouer ! »

Brice Duchêne : « Comme nous l'avons déjà mentionné, le véritable défi sera de travailler sur le scope 3, qui est en dehors du champ d'action de l'entreprise et qui nécessitera des efforts de la part des sous-traitants et des fournisseurs. D'un autre côté, il s'agit aussi d'une excellente occasion pour le secteur de collaborer à la réduction des émissions polluantes liées à nos activités ».



L'Échelle de performance CO₂ : le gouvernement récompense les entreprises de construction durables

Le gouvernement a récemment adopté l'Échelle de performance CO₂ comme mesure phare en vue d'améliorer la durabilité du secteur de la construction. Ce système transparent encourage non seulement les entreprises actives dans le secteur d'infrastructures à réduire leur empreinte carbone, mais leur procure également un avantage concurrentiel immédiat lors de l'attribution de marchés publics.

Interview de Tom Roelants, du Département Mobilité et Travaux Publics (Departement Mobiliteit en Openbare Werken)

Comment l'Échelle de performance CO₂ peut-elle aider les entreprises du secteur des infrastructures à se conformer aux réglementations de plus en plus strictes en matière de durabilité ?

Avec l'Échelle de performance CO₂, nous avons créé un cadre uniforme et transparent pour aider à concrétiser les ambitions de réduction d'émissions de CO₂ du Green Deal européen dans le secteur flamand des infrastructures. L'objectif est d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, avec des émissions de CO₂ nettes à zéro. D'ici là, l'objectif est de parvenir à une réduction de 55 % des émissions de CO₂ d'ici 2030. Grâce à cet instrument, les choses sont désormais plus claires pour toutes les parties prenantes, qui peuvent désormais mieux définir, mesurer et contrôler leurs objectifs en matière de réduction d'émissions de CO₂.

Par ailleurs, l'Europe peut également compter sur les réglementations récemment introduites, à savoir la Taxonomie UE et la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). Cette dernière impose aux grandes entreprises, et à terme à toutes les entreprises de construction, de présenter un rapport annuel sur leurs efforts en matière de développement durable et sur les résultats

obtenus. L'Échelle de performance CO₂ constitue un cadre utile pour les entreprises de construction afin de répondre à cette obligation dès à présent.

Comment l'Échelle de performance CO₂ fonctionne-t-elle réellement pour les entreprises de construction ?

L'Échelle de performance CO₂ est un système progressif. Elle fonctionne comme un système de certification à cinq niveaux, chaque niveau représentant certaines mesures et accomplissements en matière de réduction d'émissions de CO₂. En tant qu'entreprise de construction, vous pouvez opter pour le niveau que vous souhaitez intégrer. Tout le monde n'est donc pas obligé de se placer d'emblée au niveau le plus élevé. Nous vous donnons la possibilité d'évoluer progressivement.

En outre, vous pouvez obtenir la certification non seulement en tant qu'entreprise, mais aussi pour un projet de construction particulier.

Ce qui peut s'avérer intéressant si, par exemple, vous avez l'intention de vous engager dans un projet de construction de niveau 4, en tant qu'entreprise certifiée niveau 3.

Cette solution constitue également une option intéressante lorsque plusieurs entreprises souhaitent répondre ensemble à un appel d'offres en tant que consortium, dans le cadre d'un marché public.

Au niveau le plus élevé de l'Échelle de performance CO₂, toute la chaîne est prise en compte. Il ne s'agit donc plus seulement des émissions de l'entreprise, mais aussi celles de tous les fournisseurs, sous-traitants, partenaires et matériaux utilisés, entre autres. De cette manière, vous pouvez faire preuve d'une transparence totale quant à l'impact total en CO₂ d'un chantier ou de votre entreprise de construction, ce qui s'avère très utile dans le cadre de la CSRD.

Comment l'Échelle de performance CO₂ est-elle utilisée par le gouvernement flamand lors de l'attribution de contrats à des entreprises de construction ?

En tant que gouvernement, nous utilisons les échelons de l'Échelle de performance CO₂ comme critère d'attribution et nous donnons aux meilleurs élèves un avantage concurrentiel. Les entreprises qui souhaitent soumissionner pour un contrat public ne sont pas tenues de figurer sur cette échelle en tant que telle, mais elles se retrouvent alors au niveau 0. Plus les entreprises se situent haut sur l'Échelle, plus la réduction théorique que nous leur accordons sur le prix de l'offre est élevée. Cette remise augmente de 2 % par palier.

Ainsi, au niveau 5, une entreprise bénéficie d'une remise théorique de 10 %. Concrètement, cela signi-



fic qu'une entreprise de construction peut soumissionner dix pour cent plus cher qu'un concurrent qui ne participerait pas à l'Échelle de performance CO₂. En tant que gouvernement, nous sommes donc prêts à payer davantage les entreprises qui prennent des mesures pour réduire leur impact sur le CO₂.

Les entreprises ne sont pas tenues d'être certifiées au moment de l'appel d'offres. Dans chaque contrat, nous définissons clairement les cas où elles doivent l'être. Pour les projets à court terme, vous devez être certifié avant de procéder à l'acceptation préliminaire. Pour les contrats à long terme, la certification doit être obtenue au plus tard un an après l'attribution du marché. Nous donnons donc aux entreprises de construction suffisamment de temps pour se mettre en ordre de certification.

Quels sont les défis qui pourraient encore se poser autour de ce système ?

Nous avons désormais créé un cadre pour la réduction d'émissions de CO₂. Toutefois, dans les années à venir, nous devons également continuer à garantir des conditions de concurrence équitables. En effet, la société et les objectifs de durabilité évoluent constamment. C'est pourquoi nous sommes heureux que BENOR contrôle ce système et veille à ce qu'il soit appliqué correctement. En tant que partie indépendante, BENOR nous évite d'avoir à assumer un double rôle en tant qu'autorité contractante.

Plus d'informations :
www.echelledeperformanceco2.be





Assemblée générale 2024 de l'UETF

C'est au Château de Namur que l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires a donné rendez-vous à ses membres pour son Assemblée générale 2024 qui s'est déroulée ce 17 mai !

Events



L'AG a débuté avec une intervention de Monsieur Fabrice Meeuw, Directeur général de Constructiv, qui a présenté aux participants le bilan très positif de la certification en sécurité de base pour le personnel ferroviaire.

Cette présentation a été suivie par un exposé de l'Union sur l'état

d'avancée de ses dossiers en cours et ses diverses initiatives à venir au profit du secteur.

La partie académique de l'AG a été clôturée par Madame Marlene Klompenhouwer, Chief Procurement, Production & Supply Chain Officer d'Infrabel, qui a donné une présentation des plus claires sur les projets en cours et à venir au sein d'Infrabel ainsi que certaines précisions sur l'organisation de son nouveau département.

Cette Assemblée générale a également été marquée par la ré-élection de Monsieur Kris Mertens en tant que Président de l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires pour un nouveau mandat de 3 ans ! Nous le félicitons chaleureusement pour cette réélection et lui souhaitons beaucoup de succès !

Après la réunion, les participants ont été conviés à un lunch convivial au sein du Château, avant de rejoindre le centre-ville en téléphérique pour une après-midi visite et dégustation à la cave à vin Grafé Lecocq !

L'UETF se félicite pour cette journée réussie qui a donné l'opportunité à ses membres d'échanger sur les grands enjeux et l'avenir du secteur ferroviaire et tient également à remercier Marlene Klompenhouwer et Fabrice Meeuw pour leur précieuse intervention ainsi que ses partenaires ayant répondu présents ! ■





Vu sur LinkedIn

Saviez-vous que la FEGC est active sur LinkedIn ? Ci-dessous, vous trouverez une sélection des publications des dernières semaines. Suivez notre page et soyez le premier à recevoir des mises à jour spécifiques au secteur !



Rejoignez-nous sur LinkedIn

Eurobridge - L'importance cruciale de la sécurité des ponts.

Les ponts requièrent une attention particulière pour garantir leur sécurité et leur durabilité. L'entretien continu de ces ouvrages d'art est un élément clé du secteur de la construction.

Réunissant des experts du domaine, le colloque européen annuel hashtag#Eurobridge est une occasion unique de partager des visions et des expertises sur les défis liés à l'entretien des ponts, ainsi que sur leur empreinte carbone, tout en explorant de nouvelles opportunités.

Cette journée intense de conférences, de débats et de tables rondes se clôture avec les interventions de M. Rafal Stanecki de la European Commission, DG Move, et de M. Tridon christian, Structural Maintenance Working Group, FIEC EU.

La FEGC est fière de participer au succès de cet événement, crucial pour la gestion durable de nos infrastructures. Ensemble, poursuivons nos efforts pour assurer la sécurité et la résilience de nos ponts.

#FEGC

Recherche Innovante de la KU Leuven : Impact des Procédures de Permis Résidentiels en Belgique

Une étude récente de la KU Leuven, en collaboration avec IDEA Consult et la Federatie van Algemene Bouwaanemers - Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction, met en lumière l'impact économique, la durée et les chances de succès des procédures de permis résidentiels en Belgique.

Conclusions Principales :

- La durée moyenne de traitement varie entre 28,5 et 65,5 mois, fortement influencée par la complexité du projet et le nombre d'étapes de la procédure d'octroi de permis.
- Le taux de réussite et le délai de traitement varient considérablement d'une commune à l'autre.
- Les villes centrales affichent un taux de réussite plus faible et des procédures plus laborieuses, en particulier dans les zones où les prix de l'immobilier sont élevés.
- Des conseils et des enquêtes supplémentaires réduisent le taux de réussite.
- Des plans de mise en œuvre spatiale clairs ont un impact positif sur les taux de réussite.
- Les quartiers où les propriétaires sont plus nombreux, où le niveau d'éducation est plus élevé où la densité de population est plus forte et où la proportion d'Européens est plus importante ont généralement une probabilité plus faible d'obtenir un permis de construire.

Bénéfices Économiques :

- La réduction du délai de traitement d'un mois génère une valeur ajoutée économique de 9,4 millions en Flandre et de 12,1 millions pour la Belgique.
- Les recours entraînent des pertes de valeur, avec une perte simulée de 0,6 million d'euros pour un projet de 50 unités de logement
- Une augmentation de 10 % du taux de réussite produit des bénéfices économiques similaires à une réduction d'un mois du délai de traitement.

Envie d'en savoir plus ?

Intéressé par l'étude complète ? Vous pouvez consulter les études sur notre site web, y compris les notes de synthèse, présentations et résumés via: <https://lnkd.in/e8bUCWQA> Que cette étude soit un réveil pour tous les acteurs concernés dans le secteur de la construction et des politiques. Ensemble, nous pouvons œuvrer pour des processus de permis optimisés et un système plus efficace pour les projets résidentiels en Belgique.

#FEGC #permis #délai de traitement #étude



L'avenir du béton est là, et il est vert !

Lors de son Assemblée Générale, FEDBETON a organisé une table ronde passionnante sur l'avenir du béton, et il est plus vert que jamais !

Les intervenants, Paul Meekels, Chef de département Division Expertise Béton et Acier Département Mobiliteit in Openbare Werken - Vlaamse overheid, Hervé Camerlynck, Directeur FEBELCEM, Olivier Vandooren, Directeur-Général Buildwise et Eric Leskens, Président FEGC, ont orchestré un débat animé, réagissant en temps réel aux avis des participants grâce à un questionnaire interactif. C'était une occasion unique où les voix de l'industrie se sont unies pour dessiner un avenir durable.

La discussion a été riche en insights et en approches innovantes montrant que l'industrie du béton est sur la bonne voie vers un avenir plus durable. Il était inspirant de voir ces leaders de différents secteurs se réunir pour partager leurs connaissances et visions.

Au-delà de la table ronde, les participants ont pu prolonger les échanges et approfondir les sujets lors d'une réception conviviale qui a suivi.

#FEGC #Fedbeton



Un team building inspirant au Touquet Paris-Plage

Les ponts requièrent une attention particulière pour garantir leur La FEGC est ravie de participer au team building organisé par Embuild Vlaanderen au Touquet Paris-Plage, en France. Cet événement offre une occasion unique de réunir nos équipes et de réfléchir ensemble sur l'avenir passionnant du secteur de la construction en Belgique.

Au-delà des sessions enrichissantes de réflexions et d'échanges, nous avons également eu la chance de découvrir les trésors de cette magnifique région, jusqu'à l'impressionnante citadelle de Montreuil-sur-Mer. Ces activités ont renforcé les liens entre nos équipes et nous ont inspiré pour relever les défis à venir avec encore plus de détermination. Nous avons déjà hâte de découvrir le programme de la deuxième journée de ce team building !

Un grand merci à Embuild Vlaanderen pour cette expérience qui restera gravée dans nos esprits comme un moment de partage, d'apprentissage et de connexion.

Ensemble, nous sommes prêts à construire un avenir brillant pour notre secteur et notre communauté.

#FEGC #teambuilding #Embuild





ECHELLE DE PERFORMANCE CO₂



BENOR

LA QUALITÉ EN CONFIANCE

Suivez-nous
sur LinkedIn



www.echelledeperformanceco2.be

Ne cherchez plus,
BÂTISSEZ MIEUX !

Quality2Build

Le moteur de recherche des matériaux de
construction de qualité certifiée !
qui vous aide à élaborer votre cahier des charges



Ne cherchez plus, bâissez mieux !

Quality2Build, le moteur de recherche des matériaux de construction de qualité certifiée qui vous aide à élaborer votre cahier des charges !

Lancé par les gestionnaires des marques de qualité belges BENOR, ATG et COPRO, Quality2Build répond à une demande croissante des uti-

lisateur publics et privés. « Q2B, c'est LA plateforme de référence pour le secteur de la construction. Avec celle-ci, les prescripteurs ont les moyens d'élaborer leur cahier des charges avec des exigences précises au niveau de la qualité des matériaux utilisés. » indique Patrice Dresse, Secrétaire général de l'asbl BENOR. « Pour les acteurs du secteur, consulter cette base de données doit deve-

nir un réflexe. En effet, la réussite d'un projet dans la durée en va de la qualité des matériaux sélectionnés ! ». Quality2Build s'affirme donc comme un outil indispensable pour tous ceux qui cherchent à construire mieux et plus intelligemment.

www.quality2build.be, un moteur de recherche dynamique en ligne où sont répertoriés par catégories les différents matériaux de construction couverts par une marque de certification ...
Votre allié pour la qualité ! ■

Save the date : Séminaire BENOR : Vers une intégration vertueuse de l'Échelle de performance CO₂ !



Nous avons le plaisir de vous annoncer que le séminaire annuel de BENOR se tiendra le jeudi 29 août 2024 à Bruxelles.

Cette année, nous aborderons l'Échelle de performance CO₂, un système essentiel pour la durabilité dans le secteur de la construction. Réservez cette date dans votre agenda pour participer à une journée enrichissante, remplie de discussions et d'échanges sur les dernières avancées en matière de durabilité. Des informations supplémentaires, dont le lieu précis et le programme détaillé, seront bientôt disponibles. Ne manquez pas cette opportunité unique de vous informer et de networker avec des experts du domaine. ■



Suppression de la quasi-immunité des sous-traitants et autres auxiliaires : changement fondamental des règles de responsabilité dans les contrats de construction

À partir du 1er janvier 2025, le livre 6 sur la « Responsabilité extra-contractuelle » du nouveau Code civil entrera en vigueur, ce qui aura des conséquences importantes pour les entreprises actives dans le secteur de la construction - et de l'immobilier.

L'un des changements les plus fondamentaux concerne la suppression du principe juridique selon lequel les agents d'exécution (c'est-à-dire les sous-traitants et autres auxiliaires, tels que les employés et les administrateurs) ne peuvent pas être tenus responsables directement par le maître de l'ouvrage. Dans la pratique juridique, ce principe est qualifié de « quasi-immunité » des agents d'exécution et des auxiliaires.

Dans le cadre de cet article, nous expliquerons avant tout pourquoi l'ancienne réglementation était si

importante dans la pratique, et quel est son rapport avec la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2025. Enfin, nous aborderons plus en détail les conséquences et les risques de la nouvelle réglementation et la manière dont vous, en tant qu'entrepreneur, pouvez les anticiper au mieux (contractuellement).

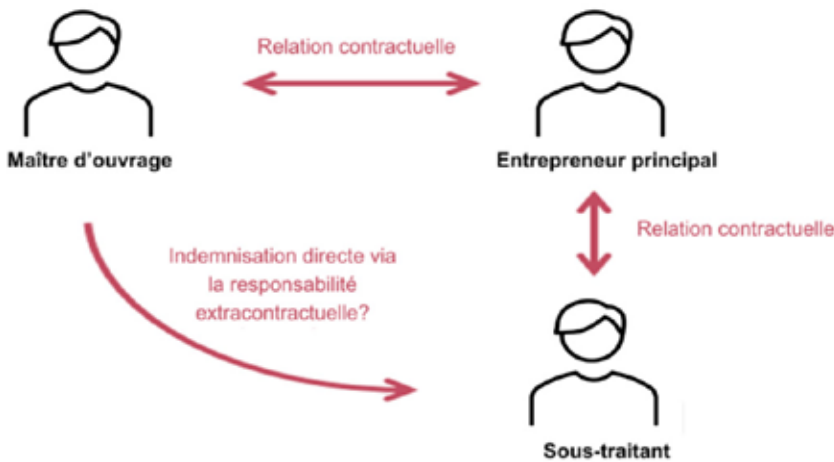
Dispositions actuelles (jusqu'au 31 décembre 2024) : les sous-traitants et autres auxiliaires ne peuvent être tenus responsables directement par le maître de l'ouvrage que dans des cas exceptionnels

Lorsqu'une personne commet une faute et cause un dommage, la partie lésée peut réclamer une indemnisation à cette personne. Cela peut se faire de deux manières : par la responsabilité extracontractuelle,

lorsqu'il n'existe aucune relation contractuelle entre les personnes concernées, et par la responsabilité contractuelle, lorsque la faute constitue une violation d'une obligation contractuelle.

Dans le cas d'un contrat de construction classique, il faut distinguer trois parties : le constructeur (maître de l'ouvrage), l'entrepreneur principal et le sous-traitant. Le maître de l'ouvrage donne un ordre à l'entrepreneur principal qui peut alors externaliser une partie ou la totalité de cette commande à un sous-traitant.

Comme le montre le schéma ci-dessous, il existe une relation contractuelle entre le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur principal, et entre l'entrepreneur principal et le sous-traitant. Il n'existe cependant aucune relation contractuelle entre le maître de l'ouvrage et le sous-traitant.



Conformément à la jurisprudence constante de la Cour de cassation, deux principes importants doivent être pris en compte dans cette situation, à savoir **(1) l'interdiction du concours** entre la responsabilité contractuelle et extracontractuelle et **(2) le critère cumulatif** de responsabilité extracontractuelle.

A. L'interdiction de concours

Cette règle signifie que lorsque les personnes impliquées ont **une relation contractuelle** entre elles, elles s'appuient en principe **uniquement** sur les règles en matière de **responsabilité contractuelle** pour obtenir de chacune une réparation du dommage. Dans notre exemple, cela signifie que la relation contractuelle entre l'entrepreneur principal et le maître de l'ouvrage les **empêche en principe** d'utiliser simultanément les règles de la **responsabilité extracontractuelle**.

Dans le cas où l'entrepreneur principal commet une faute causant un dommage, le maître de l'ouvrage dans notre exemple ne peut emprunter qu'une seule voie pour obtenir une indemnisation. Une fois son choix fait, il ne peut plus revenir dessus.

B. Le critère cumulatif

Cependant, l'histoire est complètement différente lorsque le sous-traitant commet une faute qui provoque un dommage. Le maître de l'ouvrage et le sous-traitant n'ayant entre eux **aucune relation contractuelle, le premier ne peut se prévaloir** des règles en matière de responsabilité contractuelle pour obtenir réparation. Dans ce cas, le maître de l'ouvrage devra fonder ses réclamations sur les règles de responsabilité extracontractuelle. Toutefois, cela est moins évident qu'il n'y paraît. En effet, selon une jurispru-

dence constante de la Cour de cassation, un sous-traitant ne peut être tenu pour responsable extracontractuellement que **si l'entrepreneur principal pourrait également être tenu responsable extracontractuellement**.

C. Résultat : le sous-traitant ne peut être tenu responsable directement par le maître de l'ouvrage que dans des cas très exceptionnels (= quasi-immunité du sous-traitant)

Étant donné que l'entrepreneur principal ne peut généralement être tenu responsable que contractuellement en raison de l'interdiction de concurrence, le maître de l'ouvrage ne peut presque jamais tenir le sous-traitant directement responsable. Le sous-traitant est donc quasi-immunisé contre les réclamations du maître de l'ouvrage, sauf situation exceptionnelle qui outrepasserait l'interdiction du concours :

- Lorsque la faute n'est pas seulement un manquement contractuel, mais est également un comportement qui ne peut être considéré comme prudent et diligent.
- Quand la faute constitue également une infraction pénale.

Dans les cas susmentionnés, tant l'entrepreneur principal que le sous-traitant peuvent être tenus pour responsables directement de manière extracontractuelle, de sorte que le maître de l'ouvrage peut également réclamer une indemnisation directement auprès du sous-traitant. Il va sans dire cependant que ces situations ne se produisent que très exceptionnellement dans la pratique, c'est pourquoi il existe très peu de cas de ce genre.

Nouveau dispositif à compter du 1er janvier 2025 : la quasi-immunité du sous-traitant et des autres auxiliaires prend fin

La réforme du Livre 6 met fin à l'interdiction du concours, du fait que les parties contractantes seront libres de choisir sur quel régime de responsabilité elles fondent leurs réclamations à partir du 1er janvier 2025. Cela signifie qu'en cas de relation contractuelle entre l'entrepreneur principal et le maître de l'ouvrage, il n'y aura plus d'obligation d'obtenir une indemnisation via les règles de responsabilité contractuelle. A partir du 1er janvier 2025, il sera donc également possible de choisir d'obtenir une indemnisation par des moyens non contractuels, sans avoir à prendre en compte les exigences cumulatives déjà décrites ci-dessus.

Même si la suppression de la quasi-immunité du sous-traitant est une bonne chose pour le maître de l'ouvrage, elle entraîne néanmoins un certain nombre de nouveaux risques en matière de responsabilité pour le maître de l'ouvrage et les sous-traitants, les employés, les administrateurs et les indépendants. Ci-dessous, nous discutons brièvement de ces risques et de la manière dont une entreprise peut les anticiper au mieux (contractuellement). ■ ■ ■



Retrouvez la 2ème partie dans le prochain magazine FEGC



Voyage d'étude de l'UETF à Copenhague

Le voyage à Copenhague a été une expérience inoubliable pour l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires, qui a découvert une ville riche en histoire et en culture.

Dès leur arrivée, les participants ont été accueillis par le charme unique de la capitale danoise. Le lendemain, ils ont commencé par une exploration à pied du centre historique de Copenhague, avec ses ruelles pavées, ses églises majestueuses et ses places pleines de charme. Les participants ont visité le château de Rosenborg, abritant les bijoux de la couronne danoise, puis le quartier aristocratique autour du

palais Amalienborg. La promenade à Nyhavn, célèbre pour son canal bordé de maisons colorées, a été suivie d'un arrêt au front de mer pour admirer la Petite Sirène. Un déjeuner traditionnel de *smørrebrød* a offert une immersion culinaire, avant une croisière à travers les canaux, dévoilant l'harmonie entre l'héritage historique et l'architecture contemporaine de la ville. La journée s'est terminée par un dîner dans un restaurant du centre historique. Le jour suivant, les participants ont traversé le détroit de l'Øresund via le pont-tunnel, une prouesse technologique, pour visiter Malmö en Suède. Ils y ont découvert le centre historique, le quartier écologique de Västra Hamnen et savouré un déjeu-

ner local. De retour au Danemark, un arrêt à Dragør, village portuaire pittoresque, a précédé une soirée spectaculaire au théâtre Wallmans, mêlant musique, danse et acrobaties. Le quatrième jour, ils ont exploré Copenhague à vélo, parcourant les quartiers alternatifs de Vesterbro et Christiania, avant un déjeuner le long du canal de Christianshavn. La journée s'est conclue par une visite au parc d'attractions Tivoli, où les participants ont dîné dans un restaurant du parc. Le dernier jour, ils ont quitté Copenhague, emportant avec eux des souvenirs impérissables et une profonde appréciation pour cette ville dynamique, souhaitant y revenir pour continuer à découvrir ses trésors. ■



Voyage d'étude de la FEGC à Lisbonne

Du mercredi 9 au dimanche 13 octobre 2024, la FEGC invite ses membres à une expérience inoubliable à Lisbonne.

Dès le deuxième jour, après un petit-déjeuner revigorant, partez pour une exploration insolite et gourmande du centre historique avec Explore Gourmet Lisbon.

Histoire, architecture, art et spécialités traditionnelles se mêleront tout au long de votre parcours à travers les quartiers pittoresques de la ville. Vous déjeunerez au marché de Ribeira, monterez à bord d'un tramway historique, visiterez le château Sao Jorge et découvrirez le quartier médiéval d'Alfama. Le dîner se déroule

dans un restaurant du centre. Les jours suivants, vous explorerez Sintra, Setubal et le parc naturel de la Serra da Arrabida, avant de terminer par une balade à vélo jusqu'à Belem.

Inscription via le formulaire accessible ici : www.fegc.be/voyage-detude-a-lisbonne/. ■



En août 2022, c'est à Walibi que la FEGC a donné rendez-vous à ses membres à l'occasion de son Family Day. Cette année, ce ne sont pas avec des attractions à sensations fortes que les membres ont rendez-vous, mais avec des animaux provenant des quatre coins du monde et des décors plus incroyables les uns que les autres !

Le Family Day FEGC 2024 se déroulera ce 24 août à Pairi Daiza ! Les membres de la Fédération ont été invités à réserver leurs tickets pour pouvoir participer à cette journée de plaisir et de découvertes en famille. Un buffet lunch sera servi dans le Dôme, un espace du parc spécialement privatisé pour l'occasion !

Les membres ont répondu présents en nombre dès le lancement de l'invitation, car l'événement est déjà sold-out ! Nous remercions nos membres pour leur engouement et avons hâte de partager ce moment convivial en votre compagnie !

Le Family Day FEGC est de retour !

CONCOURS :

2x5 tickets gratuits pour le Family Day FEGC sont à gagner !

Vous n'avez pas eu la chance de pouvoir réserver des tickets ? Tentez de remporter 5 places gratuites pour le Family Day 2024 à Pairi Daiza en participant à notre concours !



Pour tenter votre chance, il suffit de respecter toutes les conditions suivantes :

- Être membre de la FEGC
- Être abonné à la page LinkedIn FEGC (accessible via le QR Code)
- Liker le post LinkedIn relatif au concours
- Commenter le post en indiquant avec qui vous viendriez au Family Day
- Ne pas avoir déjà passé de commande de tickets pour l'événement

Deux gagnants seront tirés au sort parmi les participants ! Bonne chance ! ■



Ne cherchez plus
Bâtissez mieux !



www.quality2build.be



Quality2Build

Le **moteur de recherche** des matériaux
de construction de qualité certifiée...

...qui vous aide à élaborer
votre **cahier des charges** !



Scannez pour
accéder à Q2B

BENOR

LA QUALITÉ EN CONFIANCE

